

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL

2014 - 2015

TABLE DES MATIÈRES

1.	Lettres de présentation	3
2.	Rapport du président	5
3.	Rapport du directeur général	15
4.	Rapports des activités	20
4.1	Rapport du Conseil d'administration	
4.2	Rapport du Comité exécutif	
4.3	Rapport du Comité de la formation	
4.4	Rapport relatif à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste	
4.5	Rapport relatif à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	
4.6	Rapport relatif à la délivrance des permis ou des certificats de spécialiste	
4.7	Rapport relatif à la garantie contre la responsabilité professionnelle	
4.8	Rapport relatif au fonds d'indemnisation	
4.9	Rapport relatif à l'inspection professionnelle	
4.10	Rapport relatif à la formation continue	
4.11	Rapport des activités du syndic	
4.12	Rapport relatif à la conciliation et l'arbitrage des comptes	
4.13	Rapport du Comité de révision	
4.14	Rapport du conseil de discipline	
4.15	Rapport relatif à l'exercice illégal	
4.16	Rapport de tout autre Comité	
5.	Renseignements généraux	53
6.	Tableaux statistiques	55
7.	Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers	68

1. LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, novembre 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Gérard Guay, notaire

Président

Montréal, novembre 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Gérard Guay, notaire

Président

Québec, novembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles



1. M. Jacques Deforges, directeur général de la Chambre des notaires, Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice du Québec, et Me Gérard Guay, président de la Chambre des notaires, lors de la Curieuse fête foraine au profit d'Éducaloi, le 12 mars 2015.

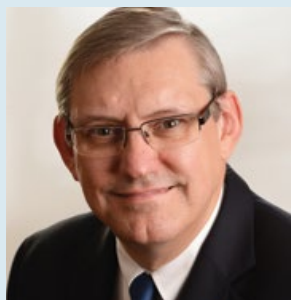


2. Les nouveaux locaux de la Chambre des notaires du Québec situés au 2045, rue Stanley à Montréal. La concrétisation d'un vieux rêve de la profession, soit celui de se doter d'une véritable « Maison du notariat » dès 2017 !



3. Le 10 mars 2015, au Centre Mont-Royal à Montréal, le président Me Gérard Guay et la secrétaire de l'Ordre, Me Danielle Gagliardi, ont procédé à l'assermentation de 101 nouveaux candidats à la profession.

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT



M^e GÉRARD GUAY,
notaire et président

Chères consœurs,
Chers confrères,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités du Cabinet de la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Après une première année de mon mandat à la présidence, je suis particulièrement fier de vous le présenter.

DÉBUT DU 49^E TRIENNAT

La dernière année a marqué le début du 49^e triennat de la *Chambre des notaires du Québec*. Je suis entré en fonction le 25 avril 2014. Conformément au *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec*, ce triennat a commencé le 23 mai 2014, date de la première réunion du Conseil d'administration.

La composition du Conseil d'administration a subi de nombreux changements, puisque la moitié des administrateurs en sont à leur premier mandat. L'on peut mentionner avec fierté que les membres du Conseil d'administration reflètent bien la diversité de la profession.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Conseil d'administration a tenu 7 séances représentant 11 journées. Le Comité exécutif a pour sa part tenu 20 séances réparties de la façon suivante : 17 journées pour décider des affaires courantes, 7 journées pour tenir des auditions, de même que 5 conférences téléphoniques.

Le début du nouveau triennat a été marqué par l'entrée en vigueur des nouvelles règles de gouvernance afin d'améliorer la gestion des instances de la Chambre des notaires.

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

Afin d'améliorer l'exécution de mes fonctions, une étude a été effectuée relativement au personnel requis afin de m'appuyer et d'assurer l'efficacité de nos actions.

Dans cette perspective, un chef de cabinet a été embauché afin d'assurer la coordination du nouveau cabinet de la présidence. L'équipe est constituée d'une adjointe qui traitera principalement de la logistique de mes actions et de certains dossiers particuliers, poste occupé par M^{me} Flore Anne Fortier, puis d'une secrétaire, poste occupé depuis avril par M^{me} Andréane Ménard.

Le 3 décembre 2014, le projet de loi n° 17 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*, a été sanctionné (LQ, 2014 c. 13).

MODIFICATION À LA LOI SUR LE NOTARIAT

Cette loi a modifié la *Loi sur le notariat* (RLRQ, c. N-3) en permettant la création par résolution du Conseil d'administration d'un comité pour entendre les demandes en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le notariat*.

Lorsque ce comité sera créé, il libèrera le Comité exécutif de cette obligation lui permettant de mettre l'accent sur son rôle premier qui est de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Cette loi a également permis d'insérer à la *Loi sur le notariat* les dispositions législatives requises pour la mise en œuvre du programme de formation préadmission.

Résultat des travaux conjoints du personnel de la Chambre des notaires du Québec et des universités, le programme de formation préadmission donnant accès dorénavant à une maîtrise en droit notarial a reçu ses premières cohortes d'étudiants et étudiantes en septembre 2014.

MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL

Offert à l'Université Laval, à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université d'Ottawa, Section de droit civil, ce programme de maîtrise permettra aux nouveaux notaires d'acquérir les connaissances requises pour relever les défis de la profession.

Ce nouveau programme de maîtrise en droit notarial se déroule comme suit :

PARCOURS POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION		
Institutions	Composantes	Durée
Université d'Ottawa Université de Montréal Université de Sherbrooke Université Laval	VOLET 1 – COURS DE DROIT NOTARIAL (36 crédits) <i>Septembre – Avril</i> ** Vise à parfaire et à compléter les compétences juridiques du candidat	30 semaines
	VOLET 2 – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES EN DROIT NOTARIAL (6 crédits) <i>Mai – Juin</i> ** Privilégie l'apprentissage par cas pratique en situations professionnelles	8 semaines
	VOLET 3 – STAGE (12 crédits) <i>Septembre</i> ** Permet de développer la compétence professionnelle et les habiletés requises pour l'exercice du notariat en milieu professionnel	16 semaines
Ordre	15 JOURNÉES DE FORMATION PROFESSIONNELLE <i>Juillet – Août</i> Suivi d'un examen théorique	3 semaines
	CAS PRATIQUE EN DROIT PROFESSIONNEL Remise d'une opinion écrite et évaluation	4 semaines
	Total	61 semaines

** Sauf pour le programme Alternance travail étude (ATE) Campus Longueuil

Au cours de la dernière année universitaire, j'ai eu le plaisir de rencontrer les étudiants inscrits à ce programme dans les diverses universités.

Nous avons également effectué les démarches requises pour l'adoption de la réglementation nécessaire à la gestion de ce programme et pour modifier les règles d'accès à la profession.

J'en profite pour remercier bien sincèrement les vice-recteurs aux études, doyens de facultés de droit et coordonnatrices du programme des universités où elle est offerte pour leur collaboration à la mise en œuvre de cette nouvelle maîtrise en droit notarial.

Je remercie également l'équipe de la Chambre des notaires du Québec qui a piloté le projet depuis plus de huit ans, soit M^e Johanne Pelletier, notaire, d'abord à titre de chef de service, Secteur formation et développement à la Direction du développement de la profession jusqu'au 31 mars 2014, puis à titre de consultante, M^e Valérie Simard, notaire et chef de service, Formation et développement et M^e Marylène Carrier, notaire à la formation préadmission sous la supervision de M^e Johanne Delage, directrice générale adjointe au Développement de la profession. Quant aux aspects légaux du projet, je remercie M^e Nathalie Parent, directrice générale adjointe à la Direction des services juridiques et M^e Nathalie Provost, notaire à la Direction des services juridiques.

Toutes ces personnes ont fait preuve d'un grand dévouement et de professionnalisme pour assurer la création de cette maîtrise en droit notarial qui fera la fierté des nouveaux notaires et de toute la profession.

DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

La *Loi concernant les soins de fin de vie* (LRQ, c.S-32.0001) ayant été sanctionnée le 10 juin 2014, la Chambre des notaires a été invitée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à participer au comité de mise en œuvre des directives médicales anticipées (DMA) et de la création du registre à cet effet.

Rappelons qu'une DMA peut être notamment reçue par acte notarié en minute. C'est pourquoi il est essentiel que le registre permette l'inscription des DMA notariées.

COURS DE PERFECTIONNEMENT DU NOTARIAT

Au cours du dernier exercice financier, deux sessions des Cours de perfectionnement du notariat ont été tenues, soit une à Montréal du 6 au 8 novembre 2014 et l'autre à Québec du 19 au 21 mars 2015, lesquelles ont eu beaucoup de succès. Plus de 1 400 notaires se sont inscrits à chacune de ces sessions. Cette dernière session, la 88^e, est historique pour notre Ordre puisque pour la première fois l'on y présentait une formation obligatoire soit celle portant sur la réforme du *Code de procédure civile*. Elle a également été marquée par la mise en place d'un système électronique de contrôle des accès très efficace. Cette initiative se veut respectueuse des notaires assidus aux formations.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC (APNQ)

Depuis mon entrée en fonction, j'ai eu le plaisir d'échanger fréquemment avec M^e Marie-Sylvie Janelle, présidente et directrice générale de l'APNQ concernant les dossiers d'intérêt pour la profession.

Je la remercie pour sa collaboration et son dévouement pour la profession.

J'ai entretenu une relation privilégiée avec le Bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott, qui est entré en fonction quelques semaines après moi. Cela nous a permis de régler l'enjeu relatif aux demandes de recherche au Registre des testaments et mandats du Barreau, lequel devrait se concrétiser d'ici la prochaine année. Nous avons également travaillé d'un commun accord sur divers enjeux visant le monde juridique et l'accès à la justice.

Je remercie sincèrement le bâtonnier Synnott de sa grande collaboration afin d'améliorer le système de justice.

BARREAU DU QUÉBEC

En compagnie du vice-président, M^e François Bibeau, j'ai participé à deux réunions de la Table-Justice-Québec présidées par la ministre de la Justice du Québec, M^e Stéphanie Vallée, et regroupant les représentants de la magistrature, du ministère de la Justice, du Barreau et des doyens des facultés de droit.

Notre objectif est d'améliorer le système de justice québécois.

TABLE- JUSTICE- QUÉBEC

Tout au long de l'année, j'ai entretenu d'excellentes relations avec les divers intervenants du monde professionnel, notamment avec M^e Jean Paul Dutrisac, notaire et président de l'Office des professions du Québec et avec les présidents des autres ordres professionnels dans le cadre des réunions du Conseil interprofessionnel du Québec.

MONDE PROFESSIONNEL (OPQ ET CIQ)

Au plan national, nous avons activement participé à la réflexion concernant la gouvernance de la Fédération, organisme dont font partie tous les barreaux du pays ainsi que la Chambre des notaires.

Souignons l'élection en octobre dernier de M^e Maurice Piette, notaire, à titre de deuxième vice-président de la Fédération. Cette nomination le mènera à la présidence de la Fédération dans deux ans. Je félicite M^e Piette pour sa nomination à cet important forum des ordres juridiques du Canada.

FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA

La Chambre des notaires s'implique activement dans le développement du notariat mondial.

C'est pourquoi tant nos délégués à l'Union internationale du notariat que moi-même avons participé à des réunions afin de contribuer à l'avancement du notariat dans divers pays et afin d'assurer la compréhension de son apport par les organismes internationaux.

En octobre 2014, nous avons eu le privilège de recevoir M^e Daniel Sedar Sanghor, président de l'Union internationale du notariat latin.

En novembre, nous avons reçu une délégation de la Chambre des notaires de Paris dont les membres ont été impressionnés par le dynamisme de notre notariat dans un contexte de libre marché.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

ACCÈS À LA JUSTICE : UN ENJEU CITOYEN

En octobre 2013, l'Honorable Thomas Cromwell, juge à la Cour suprême du Canada, rendait public son rapport intitulé *L'accès à la justice en matière civile et familiale – une feuille de route pour le changement*.

Dès les premières lignes, l'auteur fait état des problèmes sérieux qui affligent le système de justice canadien en matière civile et familiale. Il met ainsi en lumière, entre autres choses, la lenteur extrême, la complexité et le coût prohibitif des procédures. Les jugements rendus sont par ailleurs rarement à la hauteur des efforts consentis par les uns et les autres. Le juge Cromwell souligne que cette situation est en partie attribuable, d'une part, au manque de leadership et de cohérence qui caractérise le système actuel, et, de l'autre, à l'absence de structures institutionnelles qui permettraient de définir et de mettre en œuvre les changements appropriés.

En tant qu'ordre de juristes, dont la mission première est la protection du public, il était inévitable que la Chambre des notaires se sente interpellée, au premier chef, par les conclusions de ce rapport. Or selon moi, la valorisation de la profession notariale pourrait significativement contribuer à cet enjeu d'une importance capitale.

Le notariat québécois est assurément l'une des forces vives du système de justice actuel, non seulement en raison du rôle d'officier public des notaires et de leurs compétences, mais aussi parce qu'ils sont présents à la grandeur du territoire québécois. Le notariat québécois doit être le chef de file quant à l'accès à la justice préventive.

C'est la raison pour laquelle la Chambre des notaires entend consolider son implication dans divers projets dont l'objectif est d'améliorer l'accès à la justice.

Ainsi, compte tenu de l'importance de l'enjeu, je siège personnellement en compagnie du vice-président, M^e François Bibeau, au comité directeur du Forum québécois sur l'accès à la justice, lequel est présidé par l'Honorable Elizabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec. Le but de cette belle initiative – à laquelle le ministère de la Justice est partie prenante – est de trouver des solutions concrètes aux problèmes décrits par le juge Cromwell dans son rapport.

Par ailleurs, nous avons cru bon que le problème de l'accès à la justice soit soumis aux feux de la rampe en y consacrant le Congrès 2015. En se faisant, nous proposons aux notaires de faire le point sur cette question afin qu'ils en saisissent bien les tenants et aboutissants. C'est dire l'importance fondamentale que revêt cet enjeu pour la profession et pour la société en général.

L'accès à la justice passe aussi par la démocratisation de l'information juridique. Je pense ici, par exemple, à la création par la Direction des communications du site sur la copropriété pour le compte du ministère de la Justice. La création de ce site, mis en ligne à l'été 2015, donne suite au rapport découlant des Journées de consultation qui ont été tenues au printemps 2012 et qui portaient sur ce thème. C'est l'ambition que nous nous sommes donnée avec la réalisation de ce projet.

Je pense également à la ligne gratuite d'information juridique de la Chambre, le 1-800-NOTAIRE. Ce service, dont la popularité ne se dément jamais, est à la disposition du public depuis plusieurs années maintenant. Mieux renseigné, le citoyen est nécessairement mieux outillé pour bien comprendre les enjeux et les risques associés aux problèmes juridiques auxquels il peut être confronté.

Dans le même ordre d'idées, il importe de faire valoir que la Chambre contribue au budget d'exploitation d'organismes dont la mission est précisément de vulgariser les grandes notions du droit au bénéfice du citoyen. On peut citer par exemple Éducaloi ou les Centres de justice de proximité.

Tous les notaires sont maintenant bien au fait de la réforme du Code de procédure civile, lequel entrera en vigueur en janvier 2016. Cette réforme est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion dont l'objectif était d'améliorer l'accessibilité à la justice, la qualité des décisions et la rapidité des procédures. Les nouvelles règles de droit judiciaire privé, plus modernes, auront notamment pour effet de simplifier les procédures devant les tribunaux et d'encourager le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends.

Pour les notaires, cette réforme implique l'élargissement de leurs compétences en matière de procédures devant notaire et une adaptation de leur pratique aux changements à venir.

Conséquemment, il a été décidé de décréter une formation obligatoire de six heures que tous les notaires inscrits au Tableau de l'Ordre devront suivre d'ici le 31 décembre 2015. Trois heures de formation supplémentaires portant sur les procédures devant notaire sont par ailleurs imposées à tous les notaires détenant une accréditation en matière d'ouverture d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son incapacité. Ces trois heures supplémentaires sont obligatoires pour le maintien de l'accréditation.

RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

La sauvegarde du secret professionnel est l'une des obligations cardinales auxquelles est soumis le juriste tout au long de sa carrière. Il s'agit là d'une obligation qui a essentiellement pour but la protection du public.

Le 13 février 2015, la Cour suprême du Canada a rendu une importante décision en cette matière dans l'affaire portant sur la LRPC¹ – affaire dans laquelle la Chambre des notaires s'était portée intervenante en septembre 2002.

Rappelons brièvement qu'en 2000, le Parlement fédéral avait adopté différentes mesures législatives visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. L'une de ces mesures imposait aux avocats et aux notaires l'obligation de recueillir et de conserver des renseignements confidentiels sur leurs clients afin de permettre au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) d'y accéder sans autorisation judiciaire préalable lors de toute inspection.

En novembre 2001, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique une requête contestant la validité de certaines dispositions de la LRPC alléguant qu'elles portaient atteinte au secret professionnel et aux principes de justice fondamentale protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Selon le plus haut tribunal du pays, les dispositions de la loi et de son règlement d'application violent l'article 7 de la Charte puisqu'elles obligent les juristes à manquer à leur devoir de loyauté envers leurs clients. De plus, selon la Cour, les dispositions visées violent également l'article 8 de la Charte qui interdit les perquisitions et les saisies abusives.

Par conséquent, les juristes du Canada, notaires et avocats, ne sont pas tenus de révéler au CANAFE les sommes qu'ils détiennent pour le compte de leurs clients. Il s'agit là de la conclusion attendue de ce qu'on peut légitimement qualifier de saga judiciaire.

Rappelons cependant que même si les juristes n'ont pas d'obligations envers le CANAFE, ils sont toutefois tenus de respecter toute obligation déontologique à laquelle ils sont par ailleurs soumis dans ce contexte.

JUGEMENT : LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ (LRPC)

¹ Procureur général du Canada c. Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, 2015 CSC 7. Voir également la décision dans l'affaire Canada (Procureur général) c. Chambre des notaires du Québec (2014 QCCA 552) où la Cour d'appel du Québec a déclaré qu'en vertu de l'article 52 de la Charte, les articles 231.2 et 231.7 ainsi que l'alinéa 5 du paragraphe 232 (1) de la Loi sur l'impôt sur le revenu sont inconstitutionnels, donc inopérants à l'égard des notaires et des avocats de la province de Québec quant aux documents et renseignements protégés par le secret professionnel et faisant l'objet de demande péremptoire. La Cour suprême a accepté d'entendre appel de la cause. Voir 2014 CanLII 76801 (CSC).

REGISTRE FONCIER ET CERTIFICAT DE LOCALISATION EN MATIÈRE DE COPROPRIÉTÉ

REGISTRE FONCIER

Un comité conjoint Registre foncier – Chambre des notaires a été créé afin qu'il soit possible pour les deux parties de discuter de certains refus d'inscription aux registres. Suivant les discussions et les analyses qui auront lieu lors des séances du comité, l'Ordre formulera des recommandations destinées à l'Officier de la publicité des droits et faisant état de la position à privilégier pour l'avenir.

Je remercie les autorités de Registre foncier pour cette excellente occasion de favoriser un dialogue constructif.

CERTIFICAT DE LOCALISATION EN MATIÈRE DE COPROPRIÉTÉ

L'Ordre des arpenteurs-géomètres nous a récemment transmis, aux fins d'analyse, un avant-projet de règlement portant sur la modification du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation. L'objectif principal de la démarche est d'assurer l'uniformité de la pratique des arpenteurs-géomètres en matière de copropriété.

L'avant-projet prévoit trois types de certificats de localisation: un premier vise les parties communes, un second la partie privative et un troisième l'ensemble de l'immeuble.

Nous avons transmis nos commentaires à l'Ordre des arpenteurs-géomètres au début de l'année 2015.

Pour le moment, l'Ordre des arpenteurs-géomètres travaille à élaborer un guide de bonne pratique afin de pallier les difficultés actuelles vécues dans le domaine de la copropriété.

La Chambre des notaires suivra l'évolution de ce dossier avec beaucoup d'intérêt.

LÉGISLATION

Cette année encore, l'Ordre a mené de nombreux travaux d'analyse portant sur les lois et les règlements. Les travaux réglementaires sont abordés par le directeur général dans son rapport. J'y renvoie donc le lecteur. En ce qui a trait aux lois, voici quelques-uns des principaux chantiers :

- ▶ *Projet de loi n° 1 : Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal;*
- ▶ *Projet de loi n° 17 : Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions;*
- ▶ *Projet de loi n° 19 : Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives;*
- ▶ *Projet de loi n° 28 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (garanties en espèce et art. 2692 C.c.Q.);*
- ▶ *Projet de loi n° 52 : Loi concernant les soins de fin de vie;*
- ▶ *Loi canadienne anti-pourriel;*
- ▶ *Loi instituant le nouveau Code de procédure civile;*
- ▶ *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la publicité foncière.*

Concernant la fermeture du point de service de la Chambre à Lac-Mégantic, j'invite de nouveau le lecteur à consulter le rapport du directeur général. Le sujet y est clairement traité.

Je me limiterai ici à mentionner que, malgré tous les efforts déployés par l'Ordre depuis les événements tragiques de 2013, l'opération de récupération des copies d'actes authentiques alors détruits a connu des résultats mitigés. Le moment est sans doute venu d'envisager une autre méthode permettant aux citoyens et citoyennes de la région de transmettre leurs copies authentiques.

Toutefois, je m'en voudrais de ne pas souligner le travail remarquable de ceux et celles qui, sans relâche au cours des 24 derniers mois, ont consacré leurs compétences et leur énergie à cette entreprise titanesque. Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma sincère gratitude.

LAC-MÉGANTIC – FERMETURE DU POINT DE SERVICE

Au printemps 2014, la Chambre a commandé une enquête portant sur votre satisfaction en tant que membres à l'égard de sa prestation de service ainsi que sur l'exécution des rôles qu'elle est appelée à jouer dans le cadre de l'exercice de sa mission. Un échantillon représentatif composé de 504 notaires inscrits au Tableau de l'Ordre a participé à ce sondage.

De façon générale, les répondants ont affirmé à 80 % qu'ils étaient satisfaits de la performance de la Chambre. Cette enquête a permis également de connaître les grands déterminants qui ont une incidence sur votre satisfaction. Les voici par ordre d'importance :

1. L'information et le soutien auprès du public et des membres.
2. La stratégie et la capacité de communication.
3. L'accueil du public et des notaires.
4. Le contrôle, la discipline et le processus d'inspection.

Tous ces déterminants et les résultats de cette enquête ont été pris en compte dans la préparation de la planification stratégique 2015-2020.

ENQUÊTE PORTANT SUR LA SATISFACTION DES MEMBRES

DIRECTION GÉNÉRALE

En terminant, soulignons le départ à la retraite, le 6 mars 2015, de M. Christian Tremblay, directeur général de la Chambre des notaires depuis 2006. La contribution de M. Tremblay à l'amélioration des processus de gestion de la Chambre des notaires constitue un legs dont il peut être fier. Au nom de tous les employés de l'Ordre, je lui exprime ici notre reconnaissance.

En corollaire, je tiens également à souhaiter la plus cordiale bienvenue à M. Jacques Deforges, à titre de directeur général. Entré en fonction le 9 mars 2015, M. Deforges est issu du monde bancaire où il a entre autres été premier vice-président aux entreprises et aux affaires internationales de la Banque Nationale du Canada. Ses qualités de gestionnaire contribueront au développement et à l'excellence de l'Ordre et de la profession.

REMERCIEMENTS

Je termine ce survol des activités en remerciant chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et leur disponibilité. Leur précieuse collaboration a permis la progression de dossiers importants pour notre organisation et notre profession. Je remercie également tous les membres des différents comités de l'Ordre, le personnel et le directeur général de la Chambre. En réunissant leurs forces, tous ces acteurs ont contribué à l'atteinte de nos objectifs et à la réalisation de notre mission. Enfin, je tiens à remercier ma collaboratrice, M^{me} Flore Anne Fortier, et mon adjoint jusqu'en août 2014, M. Antonin Fortin, pour leur précieux apport à la gestion des dossiers de la présidence.

3. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



M. JACQUES DEFORGES,
directeur général

À titre de nouveau directeur général de l'Ordre, j'ai le plaisir de soumettre ce tout premier rapport à votre attention. Parallèlement au rapport du président, les pages qui suivent font état des faits marquants de la dernière année.

J'invite par ailleurs le lecteur à garder à l'esprit que les réalisations présentées ici ont bénéficié des efforts soutenus de toute l'équipe. En ce sens, je m'en voudrais d'entamer la rédaction de ce document sans d'abord souligner l'esprit de collaboration et la grande cohésion qui ont animé l'équipe de l'Ordre tout au long de l'année 2014-2015. À défaut de cet apport essentiel des uns et des autres à travers une collaboration assidue et enthousiaste, nous n'aurions que peu de choses à célébrer aujourd'hui.

ACTIVITÉS LIÉES À LA PROTECTION DU PUBLIC

BUREAU DU SYNDIC

Cette année, le Bureau du syndic de la Chambre des notaires du Québec, en collaboration avec le syndic du Barreau du Québec, a été l'hôte de la prestigieuse Conférence annuelle des syndicats canadiens. Tenu à Montréal, cet événement d'envergure a réuni plus de 80 notaires et avocats d'ordres professionnels de juristes en provenance des quatre coins du pays. De nombreuses interventions ont donné lieu à des échanges fructueux et constructifs qui permettront, à court ou moyen terme, de bonifier l'efficacité de l'Ordre en matière de protection du public.

Dans un autre ordre d'idées, l'exercice 2014-2015 a connu une légère hausse du nombre des demandes d'enquête, lequel est passé de 539 à 552. On note à cet égard que pour cette période, une hausse de 37 % des dossiers ouverts donnant suite à une information publiée dans un journal ou provenant de l'interne, alors que la proportion des dossiers en provenance du Comité d'inspection professionnelle a augmenté de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, environ 13 % des notaires ont fait l'objet d'au moins une demande d'enquête. Cette proportion est relativement stable depuis quelques années.

D'autre part, le Bureau du syndic souligne qu'au cours de l'année, 32 plaintes relatives à 51 dossiers ont été portées à l'attention du Conseil de discipline alors que ce nombre était de 24 plaintes en 2013-2014 à l'égard de 108 dossiers.

Il est également à noter que 56 signalements liés à l'exercice illégal de la profession ont été traités. Vingt-six dossiers font toujours l'objet d'une enquête alors que deux ont justifié le dépôt de constats d'infraction.

Dans le cadre de la refonte du programme de formation notariale, le syndic offre deux journées complètes de formation en matière de déontologie professionnelle. L'éthique professionnelle et le rôle d'officier public sont deux des sujets qui sont abordés, notamment à l'aide de cas pratiques.

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Encore cette année, les tragiques événements de Lac-Mégantic ont retenu l'attention de la Direction de l'inspection professionnelle. L'on sait que la Chambre n'a ménagé aucun effort pour inciter la population de la région à participer à l'opération de récupération des copies d'actes détruits. Pour ce faire, de nombreuses campagnes de publicité, de diverses natures, ont été lancées dans les médias depuis 2013. Or, le rapport d'activités déposé auprès de Conseil d'administration de l'Ordre le 22 février 2015 faisait déjà état d'un nombre de copies récupérées très inférieur aux prévisions d'octobre 2013¹. Ainsi, au 31 mars 2015, un total de 13 319 copies conformes avaient été récupérées par le point de service de la Chambre à Lac-Mégantic. Environ 20 % de ces copies sont des testaments et des mandats. Suivant ce constat, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin aux activités du point de service le 30 septembre 2015². Un processus de transition permettant de transférer les opérations du point de service vers les notaires détenant un greffe sera mis en place au cours des prochains mois.

La Direction de l'inspection professionnelle est également très impliquée dans la mise en œuvre de la solution de transferts électroniques de fonds dans les comptes en fidéicommissaires des notaires. Deux nouvelles fonctionnalités ont ainsi été conçues puis testées à l'interne. Il s'agit, d'une part, du transfert des honoraires du notaire de son compte en fidéicommissaire à son compte d'affaires, et, d'autre part, du paiement de la rétribution du courtier immobilier. Ces fonctionnalités permettront une utilisation encore plus conviviale de la plate-forme et s'ajouteront, au final, aux nombreux moyens déjà en place et visant à assurer une protection accrue du public.

Parlant de protection du public, 117 membres ayant fait l'objet d'une inspection ont fait l'objet d'une notification au Bureau du syndic de l'Ordre et 68 membres ont reçu une lettre d'avertissement formelle. 54 dossiers ont fait l'objet d'une décision relative à une inspection régulière rapprochée ou de contrôle de la comptabilité en fidéicommissaire rapprochée, alors qu'une seule décision a été prononcée relativement à l'incompétence d'un notaire.

Enfin, la réforme de la formation préadmission a aussi fait l'objet de nombreuses actions tangibles de la part de l'Inspection professionnelle. La Direction a en effet participé activement au processus d'actualisation de la formation notariale à travers l'élaboration d'un plan détaillé de formation. Ce plan vise notamment l'intégration à la pratique quotidienne du notaire de divers mécanismes de protection du public.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Au cours du dernier exercice, la Chambre a organisé deux sessions de cours de perfectionnement auxquelles ont participé 3 284 notaires. C'est lors de la session de mars 2015 qu'ont été donnés les premiers cours entourant la formation obligatoire sur le nouveau *Code de procédure civile*. Par ailleurs, huit nouvelles formations en webdiffusion ont été ajoutées aux 45 cours actuellement offerts. Le grand succès de ces diffusions en ligne ne fait pas de doute puisque 1 255 notaires y ont eu recours au cours de la dernière année. En région, pour la même période, 59 sessions de formation ont été suivies par 1 784 participants répartis dans 16 districts. Trois nouvelles formations ont d'ailleurs été offertes en matière de succession, de planification testamentaire des familles recomposées et de pratique notariale.

D'année en année, le Centre de documentation et de ressources informationnelles (CDRI) continue son bon travail. La dernière année ne fait pas exception puisque le Centre a encore bonifié son contenu et propose de nouvelles fonctionnalités par le biais d'une toute

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA PROTECTION DU PUBLIC

¹ L'opération de récupération a été mise en place par la Chambre à cette date.

² Le Comité exécutif a confirmé cette fermeture lors de sa réunion du mois d'août 2015.

nouvelle interface Web. On doit noter à ce sujet que le nombre de nouveaux documents qui ont été intégrés à la banque du CDRI en 2014-2015 a grimpé de 233 % par rapport à l'année précédente, alors que le nombre de nouveaux textes intégraux et de nouveaux dossiers intégraux ont connu une augmentation de 289 % et de 30 % respectivement. La recherche en ligne a également connu un essor de 30 % par rapport à l'exercice 2013-2014 alors que le nombre de sessions et que le nombre de pages consultées ont crû de 205 % et de 12 % respectivement.

Pour sa part, le Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) fait état de 1 822 demandes de soutien de la part des notaires ou des institutions financières, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année dernière. Les demandes relatives aux radiations et aux relevés totalisent 14,5 % des signalements, alors que la compensation bancaire fait l'objet de 9 % des demandes. La détention des fonds en fidéicommiss et les modèles d'actes d'hypothèque des banques suivent, alors que ces sujets sont évoqués dans 8 % et 3 % des demandes respectivement.

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

La Direction des services juridiques déploie des efforts soutenus dans de nombreux dossiers. Évoquons, pour mémoire, les transferts électroniques de fonds, l'investissement immobilier, la réforme de la gouvernance de l'Ordre, le Registre notarial et le Tableau de l'Ordre, sans oublier l'actualisation de la formation notariale.

Deux dossiers importants portés en appel devant la Cour suprême et impliquant l'Ordre ont également retenu l'attention de la Direction au cours du dernier exercice.

En plus des travaux législatifs mentionnés par le président dans son rapport, les services juridiques ont également été actifs en matière réglementaire.

Les travaux de l'équipe sont répartis entre cinq grands dossiers prioritaires, à savoir :

- ▶ Les modifications législatives relatives à la *Loi sur le notariat*.
- ▶ Le nouveau projet de *Règlement sur l'autorisation d'utilisation d'un procédé tenant lieu de signature officielle du notaire*.
- ▶ Les travaux portant sur divers règlements visant essentiellement l'exercice de la profession (d'une part : modifications au *Règlement sur les conditions et modalités de la délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* et au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*; et d'autre part : nouveau *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires* et nouveau *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*)
- ▶ Modification au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*.
- ▶ *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

REGISTRES

Cette année, 196 809 inscriptions ont été portées au Registre des dispositions testamentaires, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2013-2014. Les mandats donnés en prévision de l'incapacité totalisent pour leur part 134 207 inscriptions au Registre des mandats, ce qui, dans ce cas, représente une hausse de 9 %. Dans l'ordre, ces registres totalisent 7,3 et 2,4 millions d'inscriptions respectivement. Par ailleurs, les Registres ont été sollicités à 62 168 reprises pour des recherches

testamentaires (soit une hausse de 8 % par rapport à l'année dernière). Aujourd'hui, 5 476 recherches de mandats ont été effectuées (soit une hausse de 2 %).

Il est aussi pertinent de souligner que plus de 2 300 demandes de recherche ont porté sur le Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

Enfin, les problèmes entourant le transit des informations des logiciels de gestion d'étude vers les registres semblent maintenant choses du passé. L'Ordre a en effet mis en place une technologie plus récente en vue du remplacement du traducteur EDI. À ce jour, pratiquement tous les notaires utilisent les nouveaux services pour transmettre leurs rapports à la Chambre. On doit souligner que les notaires visés par ces problèmes informatiques qui se sont manifestés depuis 2013 ont été dédommagés des frais occasionnés par la nécessité de recourir à l'inscription papier. Au total, une somme de 8 382 \$ a ainsi été versée aux 244 notaires affectés par cette procédure.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Le total des dépôts transitant par les comptes en fidéicommiss pour l'année 2014 s'élève à 55,4 milliards de dollars contre 55,6 milliards de dollars en 2013, soit une baisse de 0,4 %. Toutefois, on a pu constater une hausse de 1,3 % du solde moyen pour la période allant d'avril 2014 à mars 2015 comparativement à la même période lors de l'exercice 2013-2014. En raison de la baisse du taux préférentiel au début de l'année 2015, les revenus réels provenant des comptes en fidéicommiss sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Par contre, les rendements produits par nos placements ont été exceptionnels. Ainsi, pour l'année, la Chambre a réalisé des gains totalisant plus de 3,7 millions de dollars, soit 2,2 millions de dollars de plus que lors de l'exercice précédent.

Le portefeuille de placements du Fonds d'études notariales s'élève à 76,8 millions de dollars soit 6,9 millions de plus que le coût d'acquisition. Le rendement obtenu pour l'année 2014-2015 est de 13,45 %.

Au 31 mars 2015, les placements du Fonds d'indemnisation étaient de 6,8 millions de dollars alors que ceux du Fonds général totalisaient 7,6 millions de dollars. Le rendement des placements de ces fonds qui sont investis en obligations est de 6,2 %.

En matière de produits dérivés, les gains de la Chambre sur les swaps totalisent 7,5 millions de dollars. Bien que tous les swaps existants soient désormais terminés, le programme de stabilisation des revenus est toujours actif. Au 31 mars 2015, deux swaptions de 50 millions de dollars chacun étaient toujours en place.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2015, à la fermeture de l'année financière, la Chambre employait 161 personnes, soient 20 employés temporaires et 141 permanents. Fait intéressant à noter, le nombre d'années d'ancienneté à la Chambre est, en moyenne, de près de 10 ans.

Autre statistique pour 2014-2015, le Service des ressources humaines a effectué 58 recrutements comparativement à 23 l'année précédente, pour une hausse de 152 %.

D'ailleurs, dans le but de favoriser le recrutement de nouvelles ressources, le Service des ressources humaines, en collaboration avec la Direction des communications, a réalisé une vidéo d'entreprise montrant le dynamisme et les avantages de la Chambre comme employeur. Celle-ci a été réalisée grâce à la participation de plusieurs employés

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Cette année encore, la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec les différents secteurs d'activités de l'Ordre, a pu livrer plusieurs projets nécessaires au maintien de la performance actuelle de la Chambre ainsi qu'à l'amélioration des modes de fonctionnement interne. Parmi ces projets, l'équipe a optimisé ses activités d'exploitation reliées à la continuité des affaires de la Chambre et à la disponibilité des services en prévision d'une migration graduelle vers l'infonuagique d'ici 2017.

En janvier 2014, la Chambre a amorcé un programme de refonte de ses applications. L'objectif qu'elle poursuit ainsi est d'en simplifier les processus et l'architecture; elle vise également à moderniser ses composantes technologiques. Le premier jalon de ce programme consiste en la mise en place du nouveau Registre notarial, incluant le Tableau de l'Ordre. Ces travaux ont mobilisé la majeure partie des ressources de la Direction de même que plusieurs autres employés évoluant dans chacune des directions de l'Ordre.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

L'année a débuté avec la toute première cérémonie de passation des pouvoirs entre le président sortant et le président élu. C'était une première dans l'histoire de la Chambre des notaires du Québec.

L'année a aussi été marquée par la tenue de deux campagnes publicitaires consécutives ayant pour thème *Prenez le contrôle de votre vie, consultez un notaire*.

La Direction des communications a également réalisé un site Internet sur la copropriété, à la suite du mandat reçu par le ministère de la Justice. Ce site a été lancé le 16 juin 2015.

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le service du 1-800-NOTAIRE a traité 47 405 appels et 3 392 questions écrites, pour une moyenne de 207 demandes par jour. Le coût moyen par appel lors de cette période était de 11,26\$. Le pourcentage moyen d'appels traités était de 94,85 % et le pourcentage d'appels traités en moins de 300 secondes de 99,38 %. Les notaires du service ont également référé près de 7 000 fois les notaires en pratique privée.

REMERCIEMENTS

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues de l'équipe de direction ainsi que tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et leur dévouement tout au long de cet exercice financier. À cet égard, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte de remercier de façon particulière mon prédécesseur, M. Christian Tremblay pour sa contribution au développement de la Chambre et à qui je souhaite une retraite bien méritée.

Je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution de tous les membres des divers comités dont l'apport est inestimable et qui nous appuie au quotidien.

J'adresse également des remerciements aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et surtout pour la confiance dont ils ont fait preuve à mon endroit et envers tous les employés de l'Ordre.

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

► Le président, M^e Gérard Guay, a été élu au suffrage universel des membres de l'Ordre et est entré en fonction le 25 avril 2014.

► La liste du Conseil d'administration ci-contre contient les noms des administrateurs élus et nommés ainsi que le district qu'ils représentent, le cas échéant. Leur date d'entrée en fonction est le 23 mai 2014.

Concernant le secteur d'activités, le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

► Le Conseil d'administration a tenu six (6) séances ordinaires et une (1) séance extraordinaire.

► La date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est déroulée le 7 novembre 2014.

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT Gérard Guay*

VICE-PRÉSIDENT François Bibeau*

PRÉSIDENT SORTANT Jean Lambert

ADMINISTRATEURS ÉLUS

DISTRICTS

Abitibi
Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Beauce
Beauharnois/Iberville
Bedford/Saint-Hyacinthe
Hull
Joliette
Laval
Longueuil
Montréal

Québec

Richelieu/Drummond
Saguenay/Lac-Saint-Jean
Saint-François
Terrebonne
Trois-Rivières

REPRÉSENTANTS

André Gilbert
Serge Bernier
Martin Houle
Christian Phillie
Catherine Allen-Dénoimé
Pierre Donais
Louise Archambault*
Louis-Martin Beaumont*
François Bibeau
Laurent Fréchette
Marie Tam
Sylvie Tremblay*
Michel Turcot
Nancy Chamberland
Joël Lafrenière
Amélie Lavigne
Samuel Trépanier Brown
Dany Lachance
Marie-Julie Caron-Gratton
Renée Leboeuf

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

M. Guy Levesque
M. France Maltais
M. Jean-Paul Morin*
M. Michel Verreault

* Membre du Comité exécutif.

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (AU 22 MAI 2015)

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

Guay, Gérard, Président
Fortier, Flore Anne, Adjointe
Ménard, Andréane, Secrétaire

DIRECTION GÉNÉRALE

Deforges, Jacques, Directeur général
Tremblay, Christian, Directeur général sortant
Couture, Jocelyne, secrétaire de direction

BUREAU DU SYNDIC

Gareau, Diane, Syndic
Ayotte, Johanne, Syndic adjoint
Ayouaz, Hanifa, Secrétaire juridique - Contentieux
Boucher, Émilie, Secrétaire - Syndic
Boutin, Anne, Syndic adjoint
Charbonneau, Julie, Avocate principale
Cloutier, Brigitte, Secrétaire - Syndic
Cloutier, Dominique, Syndic adjoint
Dad, Fani, Secrétaire - Syndic
Desmarais, Judith, Adjoint au Syndic
Gauvin, Eliane, Avocate
Lacroix, France, Secrétaire principale - Syndic
Laliberté, Maryse, Syndic adjoint
Morissette, Yves, Syndic adjoint
Normandin, Annick, Syndic adjoint
Racine, Chantal, Syndic adjoint
Réquena, Céline, Secrétaire - Syndic
Robert, Hugo, Technicien juridique
Tchinda, Marie Christiane, Secrétaire - Syndic

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Scallon, Martin, Directeur - Communications
Côté, Chantal, Conseillère principale - Communications électroniques
Lestage, Josée, Secrétaire de direction - Communications
Nakhasenh, Bolivar, Conseillère - Communications externes
Pomerleau, Suzanne, Notaire - 1-800-Notaire

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Delage, Johanne, Directrice générale adjointe
Archambault, Suzie, Notaire - Publications
Bellion, Denis, Secrétaire - Formation préadmission
Boily, Catherine, Notaire au CEDI et Soutien aux membres

Carrier, Marylène, Notaire - Formation préadmission
Dampousse, Danielle, Secrétaire - Formation préadmission
Danu, Vanessa, Secrétaire - Formation continue
Dedieu, Marion, Secrétaire - CEDI
Dupin, Christel, Secrétaire - CDRI et publications
Duquette, France, Technicienne en documentation
Fortin, Johanne, Chef de service - CEDI et Soutien aux membres
Furlotte, Nancy, Coordinatrice - Développement
Giard, Carole, Notaire - Formation continue
Jetté, Mireille, Préposée - CDRI
Lafamme, Claudine, Technicienne en documentation
Lafleur, Ginette, Secrétaire principale
Lecoq, Sophie, Chef de service - Centre de documentation et des ressources informationnelles et des publications
Ouimet, Louise, Technicienne en documentation
Poliquin, Chantal, Technicienne en gestion documentaire
Sarrat, Marie-Josée, Agente - Formation continue
Simard, Valérie, Chef de service - Formation et développement

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Arial, Martine, Directrice
Breton, Martin, Inspecteur - Inspection professionnelle
Ducharme, Dominic, Inspecteur interne - Inspection professionnelle
Gervais, Martine N., Inspecteur - Inspection professionnelle
Guimond, Jean Yves, Inspecteur - Inspection professionnelle
Lévesque, Isabelle, Technicienne
Moschetta, Nancy, Secrétaire - Inspection et CRID
Roy, Josée, Inspecteur - Inspection professionnelle
Sédillot, Claudette, Secrétaire principale - Inspection professionnelle
Themens, Manon, Inspecteur - Inspection professionnelle
Tessier, Nelson, Inspecteur - Inspection professionnelle

SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Gagliardi, Danielle, Secrétaire de l'Ordre
Auger, Annie, Secrétaire adjoint de l'Ordre
Bolduc, Catherine, Secrétaire adjoint de l'Ordre
Cardoso, Diana, Secrétaire - Secrétariat
Langlois, Lise, Technicienne - Secrétariat (Gestion de l'information)
Lippé, Diane, Secrétaire principale
Thériault, Martine, Technicienne - Secrétariat (Gestion de l'information)

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (AU 22 MAI 2015)

SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, Bertrand, Directeur général adjoint
Alvarez-Reyes, Lorena, Préposée - RTM (Service à la clientèle)
Beaudette, Nathalie, Préposée - Comptes fournisseurs
Bigras-Frenette, Nicole, Préposée - RTM
Boyer, Marie-Josée, Préposée principale - Comptes en fidéicomis
Bréniel, Marie-Josée, Registrare
Crevier, Sylvie, Préposée principale - Comptes clients
Delisle, Audrey, Préposée principale - RTM
Desrosiers, Marise, Secrétaire - Ressources humaines
Dessaigne, Jérémy, Préposé - RTM (Service à la clientèle)
Donaghy, Francine, Préposée - RTM
Donaghy, Karine, Agente principale - RTM
Girard, Chantal, Préposée - RTM
Guzman-Ramirez, Monica, Préposée aux certificats d'authenticité et de qualité
Lamarche, Manon, Préposée principale - RTM
Leclerc, Caroline, Préposée - RTM
Lindsay, France, Préposée principale - Comptes clients
Lord, Martine, Contrôleur - Comptabilité
Lorin, Karine, Technicienne - RTM
Madgin, Luc, Préposé - Ressources matérielles
Marois, Carole, Préposée principale - RTM
Martin, Hélène, Préposée - RTM (Service à la clientèle)
Ménard, Micheline, Préposée - RTM
Meunier, Jessica, Conseillère - Ressources humaines
Payeur, Dominique, Chef de service - Ressources humaines
Pelletier, Lucie, Agente principale - RTM
Picard, Christian, Contrôleur adjoint - Comptabilité
Piette, Isabelle, Préposée - RTM (Service à la clientèle)
Raymond, Nerlande, Préposée - RTM
Rodrigue, Diane, Coordinatrice - Ressources matérielles
St-Denis, Francine, Secrétaire principale
Taillon, Roxanne, Préposée - RTM
Verdon, Chantal, Préposée - RTM

SERVICES JURIDIQUES

Parent, Nathalie, Directrice générale adjointe
Amabili-Rivet, Raphael, Notaire - Recherche
Auguste, Farrah, Avocate principale
Bédard, Sylvie, Conciliateur des comptes d'honoraires

Benoit, Marie-France, Notaire - Gardes provisoires
Chénier, Colette, Secrétaire - CRID (Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires)
Daigle Tassone, Sarah, Secrétaire - CRID
Dahmen, Catherine, Chef de service
Davault, Roxanne, Notaire - Discipline
Duval, Monique, Secrétaire principale
Fagnan, Lyette, Secrétaire adjoint discipline, révision et indemnisation
Godin, Sonia, Chef de service - CRID et Gardes provisoires
Lafond, Johanne, Secrétaire principale
Lafrance, Caroline, Notaire - Gardes provisoires
Lamarche, Manon P., Secrétaire - CRID (Discipline)
Lavallée, Lorraine, Secrétaire adjoint discipline, révision et indemnisation
Melgar, Julie, Secrétaire
Poulin, Nicole, Notaire - Affaires juridiques
Prince-Agbodjan, Christelle, Secrétaire - CRID
Provost, Nathalie, Notaire - Affaires juridiques
Roy, Jonathan, Notaire - Affaires corporatives et commerciales
Ryan, Nancy, Secrétaire - CRID et Gardes provisoires
Tétreault, Lyne, Technicienne
Watrobski, Sabina, Notaire - Affaires juridiques

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Leclair, Sylvie, Directrice générale adjointe
Allard, Alain, Technicien Windows
Beaulé, Benoît, Administrateur Windows Junior
Bélanger, Marlène, Secrétaire principale
Bérubé, Maxime, Technicien informatique
Bonzon, Alexandre, Développeur senior
Charette, Sébastien, Administrateur Windows Senior
Giroux, François, Chef d'équipe - Développement et architecture
Legault, Ingrid, Chef de service - Évolution des applications
Meloche, Sylvie, Conseillère en assurance qualité
Moalla, Med, Développeur
Newman, Christopher, Analyste d'affaires
Nguyen, Tien, Développeur senior
Phaneuf, Luc, Chef de service - Exploitation
Raymond, Luc, Administrateur de systèmes Unix
Ung, Chhiv-TeX, Chargé de projets

COMITÉ RÉGLEMENTAIRE

COMITÉ EXÉCUTIF

Guay, Gérard, président, Drummondville
Bibeau, François, vice-président, Ste-Julie
Archambault, Louise, Repentigny
Beaumont, Louis-Martin, Laval
Tremblay, Sylvie, Montréal
Morin, Jean-Paul, membre externe, Rimouski

CONSEIL DE DISCIPLINE

(M^e Jacques Lamoureux, président)

Baril, Gaétane, Québec
Beaudry, Nicole, Québec
Beaupré, Sylvie, Montréal
Bolduc, Annie, Longueuil
Cantin, André, Joliette
Corbeil, Monique, Saint-Hyacinthe
Corbeil, Yvan, Montréal
Diamond, Jean-Guy, Shawinigan
Guilbault, Martine, Lorraine
Jodoin, Nathalie, Varennes
Laferrière, Danielle, Joliette
Lafond, Sylvie, Laval
Laroche, Bernard, Gatineau
Larocque, Sylvain, Montréal
Latour, Martin, Bois-des-Filion
Leblanc, Michel, Trois-Rivières
Lévesque, Gaétan, Québec
Ménard, Jacques, Armagh
Néron, Jacques, Alma
Péladeau, Pierre, La Prairie
Sylvestre, Jean, Sherbrooke
Turgeon, Michel, Boisbriand
Voizard, André D., Sainte-Adèle

Davault, Roxanne, personne-ressource

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Gaudreau, Michel Y., président, Québec
Aumais, Marie-Josée, Montréal
Dufour, Denis, Victoriaville
Gervais, Daniel, Magog
Houle, Martin, Beauceville

Larochelle, Véronique, Saint-Agapit
Levesque, Guy, membre externe, Boucherville

Lavallée, Lorraine et Fagnan, Lyette, personnes-ressources

COMITÉ DE RÉVISION

Decobellis, Giuseppe, président, Saint-Léonard
Daigneault, Marc, Terrebonne
Fortier, Mireille, Montréal
Jacob, Nathalie, Brossard
Rivest, Isabelle, Saint-Léonard
Bellemare, Lyette, (liste OPQ)
Dandavino, Adrien (liste OPQ)

Lavallée, Lorraine et Fagnan, Lyette, personnes-ressources

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Beausoleil, Danielle, Boucherville
Collins, Steve, Montréal
Couturier, Hugo, Sorel-Tracy
Janelle, Nicole, Rivière-Rouge
Marquis, Josée, Blainville
Poulin, Hugues, Charny

Arial, Martine, présidente et personne-ressource

COMITÉ D'AUDIT ET DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Turcot, Michel, président, Montréal
Deschênes-Renaud, Audrey, Montréal
Lacombe, Stéphane Denis, Drummondville
Verreault, Michel, membre externe (OPQ)
Arsenault, Yvon, membre externe

Lortie, Bertrand, personne-ressource

COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Fréchette, Laurent, président, Montréal
Lefebvre, Brigitte, vice-présidente, Montréal
Fanard, Véronique, Laval
Lachance, Martine, Montréal
Lachance, Dany, Sherbrooke
Boudreault, Marc, Gatineau
Marois, Josette, Salaberry-de-Valleyfield
Quevillon, Anne-Marie, Repentigny

Carrier, Marylène, personne-ressource et secrétaire

COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

Tam, Marie, présidente, Saint-Laurent
Sylvestre, François, vice-président, Sherbrooke
Simard, Valérie, secrétaire et personne-ressource

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES NOTAIRES

Hamelin, Anne, présidente, Montréal
Tousignant, Daniel, vice-président, Sherbrooke
Caplette, Brigitte, Québec
Bolduc, Suzanne, Saint-Laurent
Lettre, Dominique, Longueuil
Simard, Louis, Deux-Montagnes
Bédard, Sylvie, secrétaire et personne-ressource

COMITÉS FORMÉS PAR RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Leboeuf, Renée, présidente, Trois-Rivières
Lacasse, Jean-Yves, Montréal
Lamoureux-Larochelle, Caroline,
St-Cyrille-de-Wendover
Lavigne, Amélie, Varennes
Rochefort, Mélanie, Upton
Jacques, Claudia, personne-ressource

COMITÉ DE PLACEMENTS

Bernier, Serge, président, Matane
Beaumont, Louis-Martin, Laval
Levesque, Guy
Casgrain, Lise, membre externe
Gauvin, Frédéric, membre externe
Lortie, Bertrand, personne-ressource

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Tremblay, Sylvie, présidente, Montréal
Lafrenière, Joël, Québec
Trépanier Brown, Samuel, Saguenay
Morin, Jean-Paul
Laparé, André
Lord, Martine, personne-ressource

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Lavigne, Amélie, présidente, Varennes
Boudreault, Marc, Gatineau
Brochu, François, Québec
Lachance, Martine, Montréal
Lefebvre, Brigitte, Montréal
Jacques, Claudia, personne-ressource

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Guay, Gérard, président, (Président de la Chambre)
Archambault, Louise, Repentigny
Beaudry, Nicole, Québec
Philie, Christian, Salaberry-de-Valleyfield
Maltais, France, Membre externe
**Parent, Nathalie et Amabili-Rivet, Raphael,
personnes-ressources**

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Chamberland, Nancy, présidente, Québec
Allen-Dénomme, Catherine, Cowansville
Dufour, Hélène, Baie Saint-Paul
Marsolais, Monique, Joliette
Morin, Jean-Paul, membre externe, Rimouski
Provost, Nathalie, personne-ressource

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Lachance, Dany, présidente, Sherbrooke
Coriveau, Véronique, Québec
Donais, Pierre, Gatineau
Lamoureux-Larochelle, Caroline,
St-Cyrille-de-Wendover
Paré, Maurice, Sherbrooke
Lestage, Josée, Secrétaire
Scallon, Martin, personne-ressource

COMITÉ CONSULTATIF DE LA GESTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE «NOTARIAT 2025»

Gilbert, André, président, Val-d'Or
Girard, Jean, Saint-Félicien
Caron-Gratton, Marie-Julie, Blainville
Talbot, Marie-Hélène, Chambly
Delage, Johanne DGA – Développement de la profession
Boily, Catherine, – CEDI, personne-ressource

COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT IMMOBILIER

Lafrenière, Joël, président, Québec
Gagnon, Christine, Québec
Julien, Anne-Marie, Drummondville
Tremblay, Gilles, New Richmond
Trépanier-Brown, Samuel, Saguenay
Fortin, Johanne, personne-ressource

COMITÉ DES EXAMENS

(nouveau – CA des 20 et 21 février 2015)

Lavigne, Amélie, présidente, Varennes
Bélanger, Nancy, St-Basile-le-Grand
Hallé, Christian, Longueuil
Lefebvre, France, Ste-Julie
Malo, Jean-François, Laval
Carrier, Marylène, personne-ressource

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Secrétaire déclare élu, pour un terme de 3 ans, au poste de Vice-président de la Chambre des notaires du Québec, M^e François Bibeau, notaire à Ste Julie.

CAD-49-1-9.1

Le Secrétaire déclare M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, M^e Louis-Martin Beaumont, notaire à Laval, et M^e Sylvie Tremblay, notaire à Montréal, élus par acclamation aux trois postes à combler au Comité exécutif pour un terme de trois ans.

CAD-49-1-9.2

Le Secrétaire déclare monsieur Jean-Paul Morin élu par acclamation pour siéger au Comité exécutif au poste réservé à l'administrateur nommé par l'Office des professions pour un terme de trois ans.

CAD-49-1-9.3

CRÉATION DES COMITÉS DU 49^e TRIENNAT

QU'à la suite de l'adoption de la «*Politique et procédures sur la gouvernance des comités de la Chambre des notaires du Québec*» lors de sa séance tenue le 28 mars 2014, le Conseil d'administration en formalise son entrée en vigueur en lançant un appel de candidatures pour les comités qui y sont prévus;

QU'il requiert que le Comité de gouvernance et d'éthique procède à l'étude et à l'analyse de la proposition de former trois autres comités: Comité organisateur du Congrès, Comité consultatif de la gestion du programme d'aide financière (Notariat 2025) et Comité consultatif en droit immobilier.

CAD-49-1-13

CAMPAGNE PUBLICITAIRE 2014 2015

Que le Conseil d'administration prenne acte de la formation d'un groupe de travail sur la campagne publicitaire 2014 2015 composé de M^e Gérard Guay, président de l'Ordre, M^e François Bibeau, notaire à Ste-Julie, M^e Pierre Donais, notaire Gatineau, monsieur Christian Tremblay, directeur général, et monsieur Martin Scallon, directeur des communications.

CAD-49-2-5.4

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec décrète que les communiqués de l'Ordre qui pourraient tomber sous la définition de «message électronique commercial» aux termes de la *Loi canadienne anti-pourriel* soient disponibles

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUILLET 2015

uniquement sur l'Inforoute notariale ainsi que dans l'Entracte numérique;

CAD-49-2-5.6

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2013-2014, RAPPORT DES AUDITEURS ET RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTION DES AUDITEURS

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels audités pour l'exercice 2013-2014, incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie;

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale annuelle des notaires l'élection de la firme Bourgeois, Marsolais, CPA, S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers de l'exercice 2014-2015 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité exécutif.

CAD-49-2-6

COTISATIONS 2015-2016 ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016 soit établie à 600\$;

QUE pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016, une cotisation spéciale de 150\$ soit décrétée pour un projet de publicité;

QUE pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016, une cotisation spéciale de 32\$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN);

Que le Conseil d'administration fixe au vendredi 7 novembre 2014 à 17 h, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui se tiendra à Montréal;

QU'une Assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le vendredi 7 novembre

2014 à 17 h 30 aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2015-2016 décrétées par le Conseil d'administration de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150\$ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 32\$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

CAD-49-2-7

PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LE NOTARIAT

QUE le Conseil d'administration adopte le projet de modification de la *Loi sur le notariat* tel que présenté;

CAD-49-2-10

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE SUR LE CHOIX DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU 49^E TRIENNAT ET NOMINATION

QUE le Conseil d'administration entérine, telles que modifiées, les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique en ce qui concerne la composition des comités du 49^e Triennat.

CAD-49-2-11

COMITÉS CONSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: AJOUT À LA POLITIQUE ET PROCÉDURES SUR LA GOUVERNANCE DES COMITÉS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

QUE sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration de l'Ordre crée trois nouveaux comités, à savoir: le Comité organisateur du Congrès, le Comité consultatif de la gestion du programme d'aide financière «Notariat 2025» et le Comité consultatif en droit immobilier.

CAD-49-2-11.1

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE GESTION DE LA CHAIRE DU NOTARIAT

QUE le Conseil d'administration désigne M^e Gérard Guay, président de l'Ordre, et M^e Jean Girard, notaire à St-Félicien, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Comité de gestion de la Chaire du notariat et ce, pour une durée de trois ans.

CAD-49-3-4.3

NOMINATIONS

QUE le Conseil d'administration nomme M^e Robert L'Africain, notaire à Montréal, à titre de secrétaire adjoint au Secrétariat de l'Ordre avec effet rétroactif au 30 juillet 2014, en remplacement de M^e Catherine Bolduc, secrétaire adjoint, affectée temporairement à la Direction des technologies de l'information.

CAD-49-3-6.2.1

QUE le Conseil d'administration nomme M^e Johanne Ayotte, notaire à Montréal, au poste de syndic adjoint au Bureau du syndic et que la date d'entrée en fonction de M^e Ayotte soit déterminée par le Directeur général.

CAD-49-3-6.2.2

FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec adopte les normes de discipline nationales approuvées par le Conseil de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

QU'il requiert que la Chambre des notaires prenne les mesures nécessaires pour un suivi approprié de ces normes et pour l'atteinte des résultats ciblés.

CAD-49-3-10

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, à l'effet de:

- maintenir le libellé des «Conditions générales du Programme 2014» et d'adopter les «Conditions générales Édition 2015 »;
- maintenir le libellé actuel de la définition des classes d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2015;

- augmenter la contribution de base à la somme de 3 350\$ pour les notaires de classe A et de maintenir la contribution d'assurance de base à 0\$ pour les notaires de classes B et C;
- maintenir une absence de franchise pour le Programme d'assurance de base obligatoire (membres et S.A.R.L.), du Programme de fin de pratique;
- nommer la firme PriceWaterhouseCoopers à titre d'auditeur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

CAD-49-3-12.1 et CAD-49-3-12.3

GOUVERNANCE DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

QUE le Conseil d'administration prenne acte de la formation d'un groupe de travail sur le Fonds d'études notariales composé de M^e Gérard Guay, président de l'Ordre, M^e Jean Lambert, président sortant et notaire à St Laurent, M^e Michel Turcot, notaire à Montréal, M^e Serge Bernier, notaire à Matane, monsieur Michel Verreault, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, monsieur Christian Tremblay, directeur général, et monsieur Bertrand Lortie, directeur général adjoint à la Direction des services administratifs.

CAD-49-2-5.3

FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la résolution du Conseil de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada adoptée à l'unanimité le 9 septembre 2014 et approuve le report de l'application de l'Exigence nationale aux programmes interdisciplinaires et simultanés à janvier 2017.

CAD-49-4-9

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC: NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2015

QUE M^e Dany Lachance, notaire et résidente de Sherbrooke, soit nommée pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017;

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

QUE Mme Chantal Laberge, CPA-CA, IAS.A et résidente de St-Bruno, soit nommée pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017;

QUE M^e Mariève Gagnon, notaire et résidente de Sainte-Mélanie, soit nommée pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, prenant effet le 1^{er} mars 2015;

QUE M^e Marc Legault, notaire et résident de Mont St-Hilaire, soit nommé pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, et prenant effet le 1^{er} mars 2015.

CAD-49-5-8

RÉFORME DE LA FORMATION EN DROIT NOTARIAL

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, adopte les règlements suivants:

- *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec;*
- *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires;*
- *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec.*

CAD-49-5-10.1, CAD-49-5-10.2 et CAD-49-5-10.3

RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires nomme monsieur Jacques Deforges, résidant à Montréal, au poste de Directeur général de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-49-6-2

4.2 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

- ◆ Le Comité exécutif a tenu vingt (20) séances ordinaires.
- ◆ Le Comité exécutif n'a pas tenu de séances extraordinaires pour la période visée.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT Gérard Guay

VICE-PRÉSIDENT François Bibeau

ADMINISTRATEURS ÉLUS

DISTRICTS

Joliette
Laval
Montréal

REPRÉSENTANTS

Louise Archambault
Louis-Martin Beaumont
Sylvie Tremblay

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

M. Jean-Paul Morin, Rimouski

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF JUILLET 2015

MÉDIATION EN COPROPRIÉTÉ : RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LE PROJET PILOTE

QU'après avoir pris acte d'un compte-rendu des démarches effectuées depuis décembre 2013 en regard du projet pilote de médiation en copropriété, le Comité exécutif requiert que le projet pilote soit étendu à toute la province et qu'un budget additionnel de 25 000\$ soit disponible pour faire connaître le programme au cours des six prochains mois.

CE-48-55-5.2

TITRE RÉSERVÉ « FISCALISTE »

QUE le Comité exécutif désigne M^e Sabina Watrobski, notaire à la Direction des services juridiques, ou tout autre

notaire de cette Direction en remplacement, pour siéger sur le comité conjoint créé par l'Association de planification fiscale et financière (APFF) dans le cadre d'une démarche de reconnaissance du titre réservé de fiscaliste ou alternativement du titre de spécialiste en fiscalité et qu'un rapport de l'évolution des discussions soit présenté au Comité exécutif avant d'en saisir le Comité de réglementation.

CE-49-56-7.4

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

QUE le Comité exécutif crée un Groupe de travail dont le mandat sera de mettre à jour les données et les projections financières des différents fonds de l'Ordre, d'identifier les paramètres budgétaires nécessaires à la pérennité des services liés à la

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

protection du public et aux services actuels aux membres, et d'identifier les surplus disponibles qui pourraient être utilisés pour mettre sur pied de nouvelles initiatives qui profiteront au public et à la profession;

QUE cette analyse soit effectuée dans le respect de la réglementation qui encadre l'utilisation du Fonds d'études notariales;

QUE ce groupe de travail soit composé des personnes suivantes : M^e Gérard Guay, M^e Jean Lambert, M^e Michel Turcot, M. Michel Verreault, M. Christian Tremblay et M. Bertrand Lortie;

QUE des recommandations et orientations soient soumises au Conseil d'administration, lors de la séance prévue en septembre 2014.

CE-49-1-9.2

FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA: REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES À LA FÉDÉRATION

QUE le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec recommande à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, M^e Maurice Piette, notaire à Montréal, à titre de représentant de la Chambre des notaires, pour siéger au Comité exécutif de la Fédération.

CE-49-3-5.2

COURS DE PERFECTIONNEMENT DU NOTARIAT: PROGRAMME DE LA 87^E SESSION LES 6, 7 ET 8 NOVEMBRE 2014

QUE le Comité exécutif approuve le programme révisé de la 87^e session des Cours de perfectionnement du notariat qui se tiendront les 6, 7 et 8 novembre 2014, à Montréal, tel que présenté.

CE-49-3-6.2

COURS DE PERFECTIONNEMENT DU NOTARIAT: PROGRAMME DE LA 88^E SESSION LES 19, 20 ET 21 MARS 2015

QUE le Comité exécutif approuve le programme révisé de la 88^e session des Cours de perfectionnement du notariat, des 19, 20 et 21 mars 2015, à Québec, tel que présenté.

CE-49-11-6.5

COURS DE PERFECTIONNEMENT DU NOTARIAT: RÉSERVATIONS 2016 À 2019 À QUÉBEC

QUE le Comité exécutif approuve d'une part, les dates modifiées par le Centre des congrès de Québec pour l'année 2017 et d'autre part, les nouvelles dates proposées pour l'année 2019, telles que présentées.

CE-49-3-6.3

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

QUE des poursuites en exercice illégal de la profession de notaire soient intentées par la Chambre des notaires du Québec en vertu des articles 188 et 189 du Code des professions, contre André Hébert (autrefois notaire à Laval).

CE-49-4-5

QUE des poursuites en exercice illégal de la profession de notaire soient intentées par la Chambre des notaires du Québec en vertu des articles 188 et 189 du Code des professions, contre Jacques Raymond (autrefois notaire à Gatineau).

CE-49-18-3.2

REPRÉSENTATION AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) POUR L'ANNÉE 2014-2015: NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

QUE le Comité exécutif désigne M^e François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, à titre de délégué, et M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, à titre de déléguée substitut, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2014-2015.

CE-49-4-6.5

UINL: RÉOLUTION POUR EXERCER LE DROIT DE VOTE

QUE le président de la Chambre des notaires du Québec, M^e Gérard Guay, ou tout notaire désigné par lui, soit autorisé à représenter et à exercer le droit de vote de la Chambre des notaires du Québec à la Session ordinaire de l'Assemblée des notariats membres de l'Union internationale du Notariat (UINL) de la législature 2014-2017 qui se tiendra à Budapest, en Hongrie, les 10 et 11 octobre 2014.

CE-49-4-6.10

FORMATION DES MAÎTRES DE STAGE: RÉFORME

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession, le Comité exécutif maintienne pour une période indéterminée la formation *L'art d'être maître de stage: démarrez du bon pied!* en apportant les modifications suivantes à la formule actuelle, soit:

- une journée de formation en salle dispensée par un psychopédagogue ou un conférencier détenant une expertise sur les relations interpersonnelles et intergénérationnelles, les styles d'apprentissage et la résolution de conflits;
- une formation en ligne de type « WebEX », dispensée par la juriste à la formation préadmission sur la planification et la préparation du stage, le processus de supervision ainsi que le processus d'évaluation;

QU'il maintienne également les avantages offerts aux notaires accrédités et ayant suivi la formation ainsi qu'à ceux qui accueilleront un stagiaire dans l'année suivant la formation.

CE-49-5-6.2

FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA: NOMINATIONS

QUE le Comité exécutif nomme M^e François Bibeau, à titre de représentant du Président, et M^e Louis-Martin Beaumont, à titre d'observateur, pour le congrès de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, qui aura lieu à Halifax, du 8 au 10 octobre 2014.

CE-49-4-6.11

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

QUE le Comité exécutif prenne acte d'un projet de déclaration de principe sur la justice participative et mandate M^e Gérard Guay, président de l'Ordre, pour signer cette déclaration au nom de la Chambre des notaires du Québec.

CE-49-7-5.5

POSTE DE CONCILIEUR DES COMPTES D'HONORAIRES ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ARBITRAGE

QUE sur recommandation du comité de sélection, le Comité exécutif nomme M^e Sylvie Bédard, notaire à Montréal, au poste de conciliateur des comptes d'honoraires et secrétaire du Comité d'arbitrage et que la date d'entrée en fonction de M^e Bédard soit déterminée par le Directeur général.

CE-49-7-6.1

NOMINATION D'UN CONCILIEUR DES COMPTES D'HONORAIRES ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ARBITRAGE EN RELÈVE

Que le Comité exécutif nomme M^e Roxanne Daviault, notaire à Montréal, à titre de conciliateur des comptes d'honoraires et secrétaire du Comité d'arbitrage et ce, afin d'assurer la relève de M^e Sylvie Bédard, conciliateur des comptes d'honoraires et secrétaire du Comité d'arbitrage.

CE-49-14-6.1.1

REPRÉSENTANTS À LA TABLE DE TRAVAIL SUR LES REFUS DE PUBLICITÉ DES DROITS – REGISTRE FONCIER – CHAMBRE DES NOTAIRES

QUE le Comité exécutif désigne M^e Joël Lafrenière, notaire à Québec, M^e François Brochu, notaire à Québec, et le Chef de service ou Juriste du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) pour siéger à la Table de travail du Registre foncier afin de discuter des refus d'inscription, de ses motifs et de la possibilité ou non de revoir la décision de l'Officier de la publicité des droits.

CE-49-9-5.2

REPRÉSENTANTS AU FORUM QUÉBÉCOIS SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE

QUE le Comité exécutif désigne M^e Gérard Guay, président de l'Ordre, pour siéger à titre de représentant de la Chambre des notaires du Québec au comité directeur du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale ainsi que M^e François Bibeau, vice-président, accompagnés de la Direction générale.

CE-49-9-5.7

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

REPRÉSENTANTS À DES COMITÉS DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Quant au Conseil de la Faculté de droit de l'Université Laval

QUE le Comité exécutif désigne M^e Martin Houle, notaire à Beauceville, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Conseil de la Faculté de droit de l'Université Laval et ce, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Quant au comité de programme de droit notarial de l'Université Laval

QUE le Comité exécutif désigne M^e Jean-Yves Bisson, notaire à Québec, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au comité de programme de droit notarial de l'Université Laval, et ce, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

CE-49-9-7.3

CLINIQUE DE DROIT NOTARIAL DE L'OUTAOUAIS

QUE le Comité exécutif entérine le principe de la participation de la Chambre des notaires du Québec à un financement de 150 000\$ pour la Clinique de droit notarial de l'Outaouais à raison de 50 000\$ annuellement et ce, pour les trois prochaines années et autorise le Président à signer l'entente tripartite;

QU'il désigne M^e Pierre Donais, notaire à Gatineau, à titre de représentant de la Chambre des notaires pour siéger au Conseil d'administration de la Clinique de droit notarial de l'Outaouais du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2017.

CE-49-11-5.5

PRIX DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) 2015

Que le Comité exécutif recommande la candidature de M^e Jean Lambert, notaire à St-Laurent, pour le Prix du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2015.

CE-49-14-5.5

RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE: RESCISION DE LA RÉOLUTION CE-49-3-6.7

QUE soit imposée de la formation continue obligatoire à tous les notaires inscrits au tableau de l'Ordre avant le 31 décembre 2015 sur les changements apportés au *Code de procédure civile*:

- Volet 1 : une formation obligatoire de 2 heures sur l'introduction à la réforme de la procédure civile et ses impacts sur la pratique notariale;
- Volet 2 : une formation obligatoire de 1 heure sur l'insaisissabilité, la vente sous contrôle de justice et le bornage;
- Volet 3 : une formation obligatoire de 3 heures sur les différentes demandes en matière non contentieuse et les changements qui en découlent;
- Volet 4 : une formation obligatoire de 3 heures sur les procédures devant notaire, exclusivement pour les notaires détenant une accréditation en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude sur les procédures devant notaire.

CE-49-14-6.5

ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT IMMOBILIER DES PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE DU REGISTRE FONCIER

QUE le Comité exécutif entérine la recommandation du Comité consultatif en droit immobilier d'informer le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de leur analyse favorable à la fermeture des Bureaux de la publicité des droits, mais en soulevant les inconvénients qu'entraînera cette fermeture pour le public et les notaires.

CE-49-17-5.2

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE (FONDS ACCÈS JUSTICE): NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

QUE le Comité exécutif recommande au ministre de la Justice M^e Nancy Chamberland, notaire à Québec, à titre de représentante de la Chambre des notaires du Québec pour siéger au Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice (Fonds Accès Justice) et ce, pour une durée de 2 ans, à compter du 28 mai 2015.

CE-49-17-5.5

SECTION DROIT DES AÎNÉS DE LA DIVISION DU QUÉBEC DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN: NOMINATION

QUE le Comité exécutif nomme M^e Christine Morin, notaire à Québec, à titre de représentante de la Chambre des notaires du Québec pour siéger à la section Droit des aînés de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien et ce, pour une durée de plus d'un an, à compter du 20 février 2015 jusqu'au 31 mai 2016.

CE-49-17-5.6

COMITÉ CONSULTATIF DE LA GESTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « NOTARIAT 2025 »

Quant au projet du Centre de médiation et d'arbitrage

QUE le Comité exécutif approuve le montant d'aide financière de 50 000\$ demandé par Réseau Notarial Plus pour le projet d'un Centre de médiation et d'arbitrage (CMA) utilisant les technologies de l'information et offrant l'expertise notariale en matière de prévention et règlement des différends (PRD) pour l'ensemble du Québec.

CE-49-11-5.2

Quant au projet de démarche de développement des affaires PME/INTER Notaires

QU'à la suite du complément d'information requis lors de la séance du Comité exécutif des 15 et 17 décembre 2014, le Comité exécutif approuve le montant d'aide financière de 49 000\$ demandé par PME/INTER Notaires pour le projet d'une démarche de développement des affaires notariales impliquant l'ensemble des études membres du réseau.

Quant au projet de développement d'un logiciel «Guide succession»

QU'à la suite du complément d'information requis lors de la séance du Comité exécutif des 15 et 17 décembre 2014, le Comité exécutif approuve le montant d'aide financière de 50 000\$ demandé par Guide Succession Inc. pour le projet intitulé «Guide succession», un logiciel hébergé dans l'environnement nuagique permettant aux notaires de traiter leurs dossiers de règlement de succession sur une plateforme interactive et à l'aide du concept de gestion de projet, incluant notamment un tableau de bord donnant une vision globale des dossiers, un cheminement systématisé de la succession s'adaptant d'étape en étape, une liste de tâches selon la ressource et un comptabilisateur des efforts consacrés par dossier.

CE-49-14-5.2

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.3 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Liste des membres du comité

Tam, Marie, présidente
Sylvestre, François, vice-président
Tous deux représentants de la Chambre des notaires du Québec
Brochu, François
Thibodeau, Lucie
Tous deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Dumont, Nicolas
Représentant du MESRS

Personne-ressource

Simard, Valérie, secrétaire

**NOMBRE
DE RÉUNIONS** 4

Les conclusions du rapport de ses constatations et celles de ses avis

► **7 mai 2014** - Avis du Comité de la formation des notaires en vue de la modification du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Le Comité de la formation des notaires est d'avis que l'article 1.18 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* doit être modifié de la façon suivante :

Donnent ouverture au permis délivré par la Chambre des notaires du Québec, les diplômes suivants décernés par les établissements d'enseignement suivants :

► MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

► MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

► MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

► MAÎTRISE EN DROIT AVEC CONCENTRATION EN DROIT NOTARIAL DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (54 CRÉDITS)

Un diplôme visé au premier alinéa doit avoir été délivré après l'obtention de l'un des diplômes de premier cycle suivants décernés par les établissements d'enseignement ci-après désignés :

► BACCALAURÉAT EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

► BACCALAURÉAT EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

► BACCALAURÉAT EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

► BACHELOR OF CIVIL LAW DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

► BACHELOR OF CIVIL LAW/BACHELOR OF LAWS DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

► LICENCE EN DROIT CIVIL DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

► BACCALAURÉAT EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

► **11 novembre 2014** - Avis du comité quant aux projets de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec et du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec*.

Le comité est d'avis que l'esprit des projets de règlements tels que présenté le 11 novembre 2014 est en adéquation avec les exigences du nouveau programme de maîtrise en droit notarial et du programme de formation professionnelle qui mèneront les candidats à l'exercice de la profession de notaire.

► **6 janvier 2015** – Avis quant aux cas pratiques portant sur le droit professionnel

En conclusion, les membres sont d'avis que ces deux cas pratiques sont en adéquation avec les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de notaire conformément à l'article 2 du *Règlement sur le Comité de la formation des notaires*.

4.4 RAPPORT RELATIF À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION ET DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Le rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste contient, à l'égard des permis et, s'il y a lieu, des certificats de spécialiste:

1. le nombre de demandes de reconnaissance reçues, acceptées en totalité, acceptées en partie ou refusées, en spécifiant celles relatives à la reconnaissance de l'équivalence:

a. d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, en précisant les diplômes délivrés au Canada et ceux hors du Canada;

0 car aucune équivalence de diplôme n'a été reconnue

b. de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis en précisant les formations acquises, en tout ou en partie, au Canada hors du Québec ainsi que celles acquises, en tout ou en partie, hors du Canada et, s'il y a lieu, en précisant la formation à acquérir indiquée par l'Ordre aux fins de cette reconnaissance;

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0 ⁽¹⁾	0	0	0	0
hors Canada	36	0 ⁽²⁾	39	0	1

⁽¹⁾ aucune reconnaissance d'équivalence reçue au Canada

⁽²⁾ aucune reconnaissance d'équivalence acceptée en totalité

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

c. des autres conditions et modalités, s'il y a lieu, en précisant celles satisfaites, en tout ou en partie, au Canada hors du Québec et celles satisfaites, en tout ou en partie, hors du Canada et, s'il y a lieu, en précisant la formation à acquérir indiquée par l'Ordre aux fins de cette reconnaissance;

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0 ⁽³⁾	0	0	0	0
hors Canada	36	0 ⁽⁴⁾	39	0	1

⁽³⁾ aucune reconnaissance d'équivalence reçue au Canada

⁽⁴⁾ aucune reconnaissance d'équivalence acceptée en totalité

2. le nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence;

9

3. le nombre de demandes de reconnaissance reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période;

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0 ⁽¹⁾	0	0	0	0
hors Canada	36	0 ⁽²⁾	39	0	1

⁽¹⁾ aucune reconnaissance d'équivalence reçue au Canada

⁽²⁾ aucune reconnaissance d'équivalence acceptée en totalité

4. les actions menées par l'ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste.

**SESSIONS D'INFORMATION
ORGANISÉES POUR
73 PERSONNES**

18

Tableau de critères d'équivalence appliqués pour l'étude des demandes d'équivalence

4.5 RAPPORT RELATIF À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Le rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux contient:

0* 1. le nombre de demandes de permis temporaires reçues, acceptées ou refusées, en spécifiant celles fondées sur la Charte de la langue française (chapitre C-11) et celles fondées sur le Code des professions (chapitre C-26);

2. le nombre de demandes de permis restrictifs temporaires reçues, acceptées ou refusées, en spécifiant celles fondées:

0* a. sur une indication de l'ordre, après examen d'une demande de reconnaissance d'une équivalence de diplôme, de la formation ou, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités, de la formation à acquérir aux fins de la reconnaissance de chacune de ces équivalences;

0* b. s'il y a lieu, sur l'une ou l'autre des conditions prévues dans un règlement déterminant les autorisations légales d'exercer une profession hors du Québec qui donnent ouverture à un permis ou, s'il y a lieu, à un certificat de spécialiste ou dans un règlement établissant des permis spéciaux;

3. s'il y a lieu, le nombre de demandes de permis spéciaux reçues, acceptées ou refusées;

0 car ne s'applique pas

0* 4. le nombre de demandes de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires visés au sous-paragraphe a du paragraphe 2 et, s'il y a lieu, de permis restrictifs temporaires visés au sous-paragraphe b du paragraphe 2 et de permis spéciaux reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période;

0*

5. les actions menées par l'ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires visés au sous-paragraphe a du paragraphe 2 et, s'il y a lieu, des permis restrictifs temporaires visés au sous-paragraphe b du paragraphe 2 et des permis spéciaux.

* La Chambre des notaires ne délivre pas de tels permis.

4.6 RAPPORT RELATIF À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS OU DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Le rapport des activités relatives à la délivrance des permis ou des certificats de spécialiste contient, à l'égard des permis et, s'il y a lieu, des certificats de spécialiste:

1. le nombre de demandes reçues, acceptées ou refusées, en spécifiant celles fondées:

186

a. sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions (chapitre C-26) et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités;

b. sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis ou, s'il y a lieu, d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités;

0 car aucune équivalence de diplôme n'a été reconnue

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

9

c. sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis ou, s'il y a lieu, d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités;

d. s'il y a lieu, sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec;

X Ne s'applique pas car les membres ne sont autorisés à agir qu'au Québec en vertu de la Loi sur le notariat

195

2. le nombre de candidats à l'exercice de la profession ayant satisfait, s'il y a lieu, aux autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste et ceux ayant débuté ce processus;

3. le nombre de demandes de permis et de certificats de spécialiste visés aux sous-paragraphe b et c et, s'il y a lieu, au sous-paragraphe d du paragraphe 1 reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période;

0 car ne s'applique pas

4. les actions menées par l'ordre en vue de faciliter la délivrance des permis et des certificats de spécialiste visés aux sous-paragraphe b et c, à l'égard de la reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec ainsi que, s'il y a lieu, au sous-paragraphe d du paragraphe 1.

0 car ne s'applique pas

4.7 RAPPORT RELATIF À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

NOTAIRES (2014-2015)

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

		MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
Moyen de garantie - EXEMPLES	Nombre de membres	par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Responsabilité professionnelle			
Fonds d'assurance	3 076	1 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société

		MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
Moyen de garantie - EXEMPLES	Nombre de membres	par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Responsabilité professionnelle			
· SPA (notaire exerçant seul)	184	1 500 000,00 \$	3 000 000,00 \$
· SENCRL	412	2 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
· SPA (de plus d'un notaire)	934	2 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$

4.8 RAPPORT RELATIF AU FONDS D'INDEMNISATION

Membres du comité

Gaudreau, Michel Y., président, Québec
Aumais, Marie-Josée, Montréal
Dufour, Denis, Victoriaville
Gervais, Daniel, Magog
Houle, Martin, Beauceville
Larochelle, Véronique, Saint-Agapit
Levesque, Guy, membre externe, Boucherville

Personnes-ressources

Lavallée, Lorraine et Fagnan, Lyette

MONTANT MAXIMAL QUE LE FONDS PEUT VERSER

à un réclamant par rapport à un même membre	100 000 \$
à l'ensemble des réclamants par rapport à un membre	N/A

RÉCLAMATIONS ET INDEMNITÉS

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées
Nombre de réclamations	68	63	7	6
Nombre de membres visés par ces réclamations	51	35	6	3
Montant total de ces réclamations	1 728 517 \$			651 136 \$
Montant total des indemnités versées	1 402 857 \$			

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.9 RAPPORT RELATIF À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

La liste des membres du Comité d'inspection professionnelle et, s'il y a lieu, le nom de la personne responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration.

M^e Jean Lamarre (1^{er} avril au 12 juin 2014)
M^e Jean-François Malo (1^{er} avril au 12 juin 2014)
M^e Yvan Pelletier, secrétaire (1^{er} avril au 12 juin 2014)
M^e Nelson Tessier, vice-président (1^{er} avril au 12 juin 2014)
M^e Danielle Beausoleil (13 juin 2014 au 31 mars 2015)
M^e Steve Collins (13 juin 2014 au 31 mars 2015)
M^e Hugo Couturier (13 juin 2014 au 31 mars 2015)
M^e Hugues Poulin (13 juin 2014 au 31 mars 2015)
M^e Nicole Janelle, vice-présidente (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)
M^e Josée Marquis, secrétaire (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)
M^e Martine Aïal, présidente (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)

M^e Martine Aïal est la Directrice de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration.

Le nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle.

Il y a eu six (6) réunions du Comité d'inspection professionnelle.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et une synthèse des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2014-2015 en maintenant la priorité sur les études dont la dernière inspection datait de quatre ans ou plus et représentant un risque accru.

Les inspections devaient être faites en accordant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique;
- le respect des dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires;
- la publicité des droits;
- le respect des normes générales de pratique;
- la sécurité de l'information.

Le programme du comité consistait de plus à procéder, au cours de l'exercice, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicomis, pour un total de 700 inspections.

De plus, les jeunes notaires devaient, dans l'année suivant leur inscription au Tableau de l'Ordre, faire l'objet d'une inspection d'accompagnement professionnel.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicomis pour l'année 2013 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires fassent l'objet d'une attention particulière.

Synthèse des recommandations:

Pendant l'exercice 2014-2015, une attention particulière a été accordée au rôle d'officier public ainsi qu'au devoir de conseil du notaire. Dans un premier temps, en collaboration avec la Direction du développement de la profession et le Bureau du syndic, un questionnaire a été transmis à tous les notaires de pratique privée pour connaître leurs connaissances relativement à leur rôle. 23 % des notaires y ont répondu. Dans un second temps, par les réponses transmises, nous avons évalué le niveau de compréhension de ces concepts et identifié des moyens à prendre pour les renforcer.

Des conférences portant spécifiquement sur le rôle d'officier public ainsi que sur d'autres aspects du devoir de conseil ont été offertes par l'Ordre dans le cadre des Cours de perfectionnement du notariat. Des initiatives supplémentaires seront identifiées pour parfaire les connaissances des notaires relativement au devoir de conseil.

Par ailleurs, un article a été publié dans le journal *Entracte* afin de sensibiliser les notaires aux constatations faites par les inspecteurs ainsi que sur les demandes les plus fréquentes adressées aux notaires par les inspecteurs.

Le nombre de membres visités et, s'il y a lieu, le nombre de formulaires ou de questionnaires transmis aux membres et le nombre retournés au Comité d'inspection professionnelle.

Huit cent quatre-vingt-quatorze (894) membres ont été visités et deux cent quarante-six (246) formulaires ou questionnaires nous ont été retournés.

Le nombre de rapports de vérification en spécifiant ceux dressés à la suite d'une visite et, s'il y a lieu, à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire.

Huit cent quatre-vingt-treize (893) rapports de vérification ont été dressés à la suite d'une visite par un inspecteur et aucun formulaire ou questionnaire ne nous a été retourné.

Le nombre de membres ayant fait l'objet d'une enquête et le nombre de rapports d'enquête dressés par le Comité d'inspection professionnelle.

Un (1) membre a fait l'objet d'une enquête et un (1) rapport a été dressé à la suite de cette dernière.

Le nombre de recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou de l'obliger aux deux à la fois, en spécifiant celles accompagnées.

Le Comité d'inspection professionnelle n'a fait aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de la période visée.

Le nombre de décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle ainsi que celles que le Conseil d'administration rejette.

Le Conseil d'administration n'a approuvé ni rejeté de recommandations du Comité d'inspection professionnelle durant la période visée.

Le nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions (chapitre C-26).

Cent dix-sept (117) membres ont fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.10 RAPPORT RELATIF À LA FORMATION CONTINUE

Activités tenues de formation continue facultative organisées par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Autopsie d'une succession	6,50	46
Autopsie d'une succession II	6,50	211
Ce que tout notaire devrait savoir en matière de régimes de retraite	6,50	137
Conventions de vie commune : contenu et enjeux	6,00	269
Cours de perfectionnement du notariat : Programme régulier (Novembre 2014)	9,25	1291
Cours de perfectionnement du notariat : Programme Plus (Novembre 2014)	5,50	278
Cours de perfectionnement du notariat : Programme régulier (Mars 2015)	10,50	1427
Cours de perfectionnement du notariat : Programme Plus (Mars 2015)	5,50	288
Fiscalité et planification financière pour notaires	6,50	113
Formation sur la banque du Centre de documentation et de ressources informationnelles (CDRI) – Webex	1,50	86
L'art d'être maître de stage : démarrez du bon pied	6,00	52
L'arrimage du patrimoine familial et de la société d'acquêts : un défi qui est toujours d'actualité	6,50	104
La planification testamentaire des familles recomposées	7,50	89
La pratique notariale à l'ère des technologies de l'information	6,00	15
Médiation familiale (base) (8 jours)	60,00	10
Médiation familiale (complémentaire) : L'implication des enfants en médiation	7,50	13
Médiation familiale (complémentaire) : La violence conjugale	7,50	13
Médiation familiale (complémentaire) : Le partage des biens	7,50	16
Médiation familiale (complémentaire) : Les impasses en médiation (2 jours)	15,00	13
Médiation familiale (complémentaire) : Les pensions alimentaires	7,50	19
Opérations courantes en planification fiscale des sociétés par actions	6,50	96
Pleins feux sur les certificats de localisation	6,00	489
Procédures devant notaire (base) (3 jours)	21,00	95

4.10 RAPPORT RELATIF À LA FORMATION CONTINUE (SUITE)

Web : Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent : un défi à la portée de tous et un puissant levier de performance ... pour qui sait s'y prendre	2,75	9
Web : Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	2,75	7
Web : Droits sur les mutations immobilières : applications pratiques dans des cas croquants	2,75	6
Web : Droits sur les mutations immobilières : quoi de neuf 2001-2011	2,75	5
Web : Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille, pour le meilleur et pour le pire! ... et, si le pire provenait de sa rédaction	2,75	3
Web : Fiducies réputées : analyse des effets sous forme de cas pratique	2,75	11
Web : Initiation au litige successoral pour les notaires	2,75	31
Web : L'engagement de non-concurrence au carrefour du droit civil et fiscal	2,75	7
Web : L'impact au Québec du nouveau règlement européen des successions	2,75	53
Web : L'impôt au décès du propriétaire d'actions de sociétés privées résidant au Québec : suite et fin	2,75	10
Web : L'indignité et la captation en regard des affaires Gatti, Grégoire et ... Delisle	1,00	24
Web : L'usage résidentiel en zone agricole	2,75	4
Web : La charte de vie commune, au-delà de la convention entre conjoints	2,75	62
Web : La constitution de SENCRL et de SPA : de belles opportunités pour la pratique notariale	2,75	59
Web : La convention d'indivision	2,75	4
Web : La convention entre actionnaires et le retrait forcé : une clause capricieuse et surnoise	2,75	39
Web : La copropriété par phases : opportunité et modalités	2,75	1
Web : La détention d'immeubles locatifs par une fiducie	2,75	41
Web : La fiducie : 20 ans plus tard	2,75	124
Web : La fiducie testamentaire : personne n'y échappe	2,75	2
Web : La fiscalité et les transferts de biens entre conjoints	2,75	8
Web : La nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif	0,50	10
Web : La rédaction d'un contrat de sociétés de personnes	2,75	33
Web : Le testament de l'agriculteur : aspects légaux financiers et fiscaux	2,75	19

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.10 RAPPORT RELATIF À LA FORMATION CONTINUE (SUITE)

Web : Le transfert de l'entreprise à la relève: comment aider nos familles en affaire à franchir avec succès ce passage	2,75	13
Web : Les clauses requises pour que la fiducie testamentaire désirée ait des chances de bien s'adapter à l'environnement humain, économique et fiscal qui existera pendant sa durée	2,75	1
Web : Les concepts de parenté, d'alliance et de relation conjugale en droit des successions	1,5	19
Web : Les écueils à éviter lors de la rédaction de la déclaration de copropriété divise	2,75	20
Web : Les incidences fiscales de transferts de biens agricoles	2,75	1
Web : Les nouveautés et modifications apportées aux formulaires de courtage immobilier	1,75	24
Web : Les pièges à éviter lors de la rédaction d'un testament fiduciaire	2,75	2
Web : Mandat de protection : un nouvel outil de rédaction pour des mandats sur mesure (audio)	1,00	7
Web : Notaire-liquidateur : des normes d'exercice suggérées	0,75	231
Web : Notaires, êtes-vous prêts pour le RVER	2,75	50
Web : Opérations cadastrales et juridiques en copropriété divise	2,75	36
Web : Présentation et analyse du régime enregistré d'épargne invalidité	2,75	2
Web : Principes de base en matière de droit d'auteur	2,75	6
Web : Rédaction de testaments et planification testamentaire pour les gens d'affaire	2,75	15
Web : Régime de retraite et décès: problématique de tous les jours	2,75	61
Web : Régimes enregistrés individuels en cas de décès	2,75	26
Web : Tout ce que vous devriez savoir sur la vérification diligente en copropriété	2,75	32
Web : Trucs et astuces pour une gestion efficace des marques de commerce	2,75	5
Web : Vérification diligente lors d'un achat d'entreprise : aspects légaux, fiscaux et cas pratique	2,75	24
Web : Zonage agricole : demande d'autorisation à la CPTAQ / nécessité et contenu	2,75	17
Web : Compensation	2,75	4

Activités tenues de formation continue obligatoire

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
1. CHAMBRE DES NOTAIRES (Voir détails à la section « Activités tenues de formation continue facultative organisées par l'Ordre »)	
2. ACTIVITÉS PAR DOMAINE (Seules les données relatives aux domaines sont disponibles. La durée diffère selon chaque formation suivie et ne peut, par conséquent, être indiquée)	
Droit administratif	169
Droit aérien et spatial	3
Droit agricole	55
Droit civil	157
Droit commercial et corporatif	741
Droit criminel	12
Droit de l'environnement	53
Droit de la copropriété	116
Droit de la faillite et l'insolvabilité	42
Droit de la famille	339
Droit de la propriété intellectuelle	57
Droit des assurances	60
Droit des biens	38
Droit des personnes	235
Droit des sûretés	47
Droit des technologies	47
Droit du travail	64
Droit fiscal	471

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.10 RAPPORT RELATIF À LA FORMATION CONTINUE (SUITE)

Droit international privé	61
Droit municipal	129
Droit professionnel	179
Droit public	76
Aspect psychologique ou psychosocial	47
Code de procédure civile	17
Éthique	49
Fiducie	328
Finances	121
Gestion	300
Planification financière et testamentaire	191
Prévention et règlement des différends	28
Procédures non contentieuses	116
Procuration et mandat	36
Technologies de l'information	130
Testament et succession	645
3. AUTRES	556

Sanctions imposées découlant du défaut de suivre une ou des activités de formation continue obligatoire

Aucune sanction, car la période de référence de formation se termine le 31 décembre 2015.

4.11 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Le nom du syndic, des syndics adjoints et des syndics correspondants	M ^e Diane Gareau, syndic M ^e Judith Desmarais, adjoint au syndic M ^e Johanne Ayotte, syndic adjoint M ^e Anne Boutin, syndic adjoint M ^e Dominique Cloutier, syndic adjoint M ^e Maryse Laliberté, syndic adjoint M ^e Yves Morissette, syndic adjoint M ^e Annick Normandin, syndic adjoint M ^e Chantal Racine, syndic adjoint M ^e Sylvie Beauchamp, syndic correspondant M ^e Mario Fleury, syndic correspondant M ^e Louis Haeck, syndic correspondant M ^e Yves Larivée, syndic correspondant M ^e Dominique Michaud, syndic correspondant M ^e Jacques Marcel Ste-Marie, syndic correspondant M ^e Michel Villeneuve, syndic correspondant
Le nombre de dossiers ouverts et le nombre total de membres visés	552 dossiers ouverts concernant 515 membres visés
Le nombre de décisions de porter plainte	51
Le nombre de décisions de ne pas porter plainte	422
Le nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	2
Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	776

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.12 RAPPORT RELATIF À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Membres du Conseil

Hamelin, Anne, présidente, Montréal
Tousignant, Daniel, vice-président, Sherbrooke
Caplette, Brigitte, Québec
Bolduc, Suzanne, Saint-Laurent
Lettre, Dominique, Longueuil
Simard, Louis, Deux-Montagnes

Personne-ressource

Bédard, Sylvie, secrétaire

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
reçues	134
rejetées pour non-respect du délai	8
ayant conduit à une entente	59

DEMANDES D'ARBITRAGE	NOMBRE
nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	6
nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	5
nombre de demandes d'arbitrage reçues	7

SENTENCES ARBITRALES RENDUES	NOMBRE
dont le compte en litige a été diminué	2
dont le compte en litige a été maintenu	2

4.13 RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres du comité

Decobellis, Giuseppe, président, Saint-Léonard
Daigneault, Marc, Terrebonne
Fortier, Mireille, Montréal
Jacob, Nathalie, Brossard
Rivest, Isabelle, Saint-Léonard
Bellemare, Lyette, (liste OPQ)
Dandavino, Adrien (liste OPQ)

Personnes-ressources

Lavallée, Lorraine et Fagnan, Lyette

NOMBRE DE REUNIONS 9

DEMANDES D'AVIS	NOMBRE
reçues	62
présentées hors délai	0

AVIS RENDUS	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	61
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	3
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant à un syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0

4.14 CONSEIL DE DISCIPLINE

Membres du Conseil

M^e Lamoureux, Jacques, président
 Baril, Gaétane, Québec
 Beaudry, Nicole, Québec
 Beaupré, Sylvie, Montréal
 Bolduc, Annie, Longueuil
 Cantin, André, Joliette
 Corbeil, Monique, Saint-Hyacinthe
 Corbeil, Yvan, Montréal
 Diamond, Jean-Guy, Shawinigan
 Guilbault, Martine, Lorraine
 Jodoin, Nathalie, Varennes
 Laferrière, Danielle, Joliette
 Lafond, Sylvie, Laval
 Laroche, Bernard, Gatineau
 Larocque, Sylvain, Montréal
 Latour, Martin, Bois-des-Filion
 Leblanc, Michel, Trois-Rivières
 Lévesque, Gaétan, Québec
 Ménard, Jacques, Armagh
 Néron, Jacques, Alma
 Péladeau, Pierre, La Prairie
 Sylvestre, Jean, Sherbrooke
 Turgeon, Michel, Boisbriand
 Voizard, André D.Sainte-Adèle

**NOMBRE DE MEMBRES
DU CONSEIL AYANT SIÉGÉ 26**

**NOMBRE D'AUDIENCES
DU CONSEIL 69**

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte - EXEMPLES	NOMBRE	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Infractions au Code de déontologie des notaires	96	1
Infractions au Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires	46	0
Infractions au Code des professions	21	0
Infractions à la Loi sur le notariat	24	0
Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec	3	0
Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires	40	0

Décisions du conseil

	NOMBRE
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	4
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	18
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	24
imposant une sanction	14

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

4.14 CONSEIL DE DISCIPLINE (SUITE)

Sanctions imposées par le conseil

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Radiation permanente	2
Révocation du permis d'exercice	1
Radiation temporaire	20
Amende	15
Réprimande	1

**NOMBRE DE DÉCISIONS DU
CONSEIL RENDUES DANS
LES 90 JOURS DE LA PRISE
EN DÉLIBÉRÉ**

52

Tribunal des professions

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal	2
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	8

4.15 RAPPORT RELATIF À L'EXERCICE ILLÉGAL

Le nombre d'enquêtes complétées en spécifiant celles portant sur l'exercice illégal, celles portant sur l'usurpation de titre réservé et celles portant sur les deux à la fois.

12

Le nombre de poursuites pénales intentées en spécifiant celles portant sur l'exercice illégal, celles portant sur l'usurpation de titre réservé et celles portant sur les deux à la fois

2 portant sur l'exercice illégal

Le nombre de jugements rendus en spécifiant ceux portant sur l'exercice illégal, ceux portant sur l'usurpation de titre réservé et ceux portant sur les deux à la fois, en précisant ceux acquittant l'intimé et ceux déclarant l'intimé coupable ainsi que le total des amendes imposées.

Aucun

Recommandations au Conseil d'administration réparties selon leur nature et le nombre de décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

0

4.16 RAPPORT DE TOUT AUTRE COMITÉ

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Mandat

Rôle conseil auprès du Conseil d'administration à l'égard de la réglementation de l'Ordre.

La liste des membres du comité :

◆ 1^{er} avril 2014 au 12 juin 2014 :

- Chamberland, Nancy, notaire et présidente
- Lefebvre, Brigitte, notaire
- Marsolais, Monique, notaire
- Morin, Jean-Paul

◆ 13 juin 2014 au 31 mars 2015 :

- Chamberland, Nancy, notaire et présidente
- Allen-Dénomme, Catherine, notaire
- Dufour, Hélène, notaire
- Marsolais, Monique, notaire
- M. Morin, Jean-Paul

Personnes ressources :

Watrobski, Sabina, notaire, chef de service par intérim, et Provost, Nathalie, notaire, juriste, Direction des services juridiques.

Le résumé des activités réalisées :

- Modifications à la *Loi sur le notariat* (articles 20 à 24 et 98 par. 1^o) et projet de *Règlement sur l'autorisation d'utilisation d'un procédé tenant lieu de signature officielle du notaire*;
- Réforme de la formation en droit notarial (*Règlement sur les conditions et modalités de la délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec, Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires, Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec* et modifications au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*);
- Révision du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*; et
- Révision du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

LE NOMBRE DE
RÉUNIONS DU COMITÉ

5

4. RAPPORTS DES ACTIVITÉS

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mandat

Le comité doit notamment accorder son soutien aux organismes et administrateurs pouvant être confrontés à toute situation problématique touchant l'éthique et la déontologie. De plus, le comité doit assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés.

La liste des membres du comité :

◆ 1^{er} avril 2014 au 5 juin 2014 :

- Tremblay, Sylvie, notaire et présidente
- Marquis, Lucie, notaire
- Lebel, Guylaine, notaire
- Archambault, Louise, notaire
- Ulrich, Micheline

◆ 6 juin 2014 au 31 mars 2015 :

- Guay, Gérard, notaire et président
- Archambault, Louise, notaire
- Philie, Christian, notaire
- Beaudry, Nicole, notaire
- Maltais, France

Personnes ressources :

Parent, Nathalie, notaire, Directrice générale adjointe, Direction des services juridiques et Amabili-Rivet, Raphaël, notaire, Direction des services juridiques.

LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ 7

Le résumé des activités réalisées :

Un peu plus d'une dizaine de recommandations ont été présentées au Conseil d'administration par les membres du Comité de gouvernance et d'éthique au cours de la période visée. Les éléments suivants méritent entre autres d'être soulignés : instauration du concept de « gardien des valeurs », sondage auprès des administrateurs, actualisation de diverses politiques internes liées à la gouvernance des instances et des comités de l'Ordre. De plus, élaboration d'un nouveau modèle de compte rendu annuel des Comités.

5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- ◆ Nos permis ne sont pas délivrés par catégorie.
- ◆ L'Ordre n'a pas de règlement en application du «paragraphe e» de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- ◆ Aucune autorisation spéciale n'a été accordée ou renouvelée. Ceci est non applicable pour la Chambre des notaires du Québec.
- ◆ Notaires inscrits au tableau de l'Ordre :

RÉGION ADMINISTRATIVE	
Bas-Saint-Laurent	79
Saguenay-Lac-Saint-Jean	114
Capitale nationale	452
Mauricie	116
Estrie	175
Montréal	1060
Outaouais	201
Abitibi-Témiscamingue	60
Côte-Nord	27
Nord-du-Québec	4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	41
Chaudière-Appalaches	204
Laval	182
Lanaudière	188
Laurentides	246
Montréal	613
Centre-du-Québec	111
Hors du Québec	34
Total	3907

- ◆ L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation ou de spécialiste.
- ◆ À la fin de la période, 3 907 notaires étaient inscrits au Tableau et se répartissaient ainsi :

SEXE	
Hommes	1496
Femmes	2411
Total	3907

Nous n'avons qu'une classe de membres inscrits et la cotisation se répartit ainsi :

CLASSE DE MEMBRES					
Répartition des frais de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisations supplémentaires	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Frais de base	3 907	600 \$	08/07/2014		
Publicité	3 907			150 \$	08/07/2014
Programme d'aide aux notaires (PAN)	3 907			25 \$	08/07/2014
Fonds d'indemnisation	3 907			370 \$	08/07/2014

- ◆ Nous n'avons pas de catégorie de permis et l'Ordre n'a pas de règlement en application du « paragraphe e » de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- ◆ Sur le total de membres inscrits au Tableau au 31 mars 2015, 360 notaires exerçaient au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée et 919 notaires exerçaient au sein d'une société par actions.
- ◆ Au total des inscriptions au Tableau durant cette période, soit 202, 186 notaires se sont inscrits pour une première fois.
- ◆ Au total des inscriptions au Tableau durant cette période, 9 notaires ont eu des limitations et il n'y a eu aucune suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.
- ◆ Durant cette période, il y a eu 14 radiations disciplinaires et 11 radiations administratives.
- ◆ Durant cette période, nous n'avons eu aucune suspension et une (1) révocation.

6. TABLEAUX STATISTIQUES

REGISTRES

	2014-2015	2013-2014
Inscriptions de dispositions testamentaires	196 809	188 950
Inscriptions de mandats	134 207	122 649
Inscriptions de don d'organes et de tissus	140 323	128 546
Recherches testamentaires	62 168	57 813
Recherches de mandats	5 476	5 388
Recherche de don d'organes et de tissus	2 391	2 237

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC

INSPECTION PROFESSIONNELLE	2014-2015	2013-2014
Auto-évaluation	110	227
Inspections régulières	546	544
Inspections de comptabilité	211	182
Inspection sur la compétence professionnelle	1	0
Inspections accompagnement professionnel	136	210
Nombre de visites	894	936
Nombre de rapports	1 004	1 163

6. TABLEAUX STATISTIQUES

SYNDIC

DEMANDES D'ENQUÊTE / REQUÊTES	2014-2015	2013-2014
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	616	776
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	552	539
Nombre de membres visés	515	490
Origine des dossiers :		
· Public	261	318
· Membre de l'Ordre	23	28
· Syndic	127	93
· Comité d'inspection professionnelle	139	99
Décisions rendues au cours de la période (dossiers fermés)	476	759
Nombre de membres visés	425	632
Nature des décisions :		
· Porter plainte devant le conseil de discipline	51	108
· Ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement...)	422	648
· Dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic	2	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	776	616
Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période	32	24
Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice	10620	11 898
Requêtes ouvertes en cours d'exercice	1289	1 417
Selon la source :		
· Du public	683	688
· D'un membre de l'Ordre	598	766
· Copies de lettres traitées en cours d'exercice	114	222

SYNDIC

EXERCICE ILLÉGAL*	2014-2015	2013-2014
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	22	119
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	48	28
Nombre de dossiers fermés au cours de la période	28	39
Origine des plaintes :		
· Public	11	2
· Membre de l'Ordre	26	4
· Interne	12	1
Nature des décisions :		
· Non fondée	14	1
· Réglée (abandonnée)	10	83
· Avertissement	0	11
· Engagement	4	-
· Constat d'infraction	1	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	20	22
Nombre de requêtes ouvertes en cours d'exercice :	8	S/O
· Selon la source		
· Public	3	S/O
· Membre de l'ordre	1	S/O
· Interne	4	S/O

* Depuis le 1er avril 2014, les dossiers d'exercice illégal ont été transférés au Bureau du syndic.

6. TABLEAUX STATISTIQUES

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES / CRID ET GARDES PROVISOIRES

CONCILIATION, ARBITRAGE ET MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE	2014-2015	2013-2014
Conciliation des comptes d'honoraires :		
· Dossiers en cours le premier jour	N/A	N/A
· Demandes de conciliation reçues	134	123
· Demandes rejetées pour non respect du délai	8	7
· Demandes ayant conduit à une entente	59	80
· Dossiers fermés autrement	36	33
· Dossiers en cours le dernier jour	N/A	N/A
Arbitrage des comptes d'honoraires :		
· Dossiers en cours le premier jour	N/A	N/A
· Demandes d'arbitrage reçues	7	7
· Audiences du Conseil d'arbitrage	5	5
· Sentences arbitrales rendues	4	4
· Ayant diminué le compte en litige	2	3
· Ayant maintenu le compte en litige	2	1
· Dossiers fermés autrement	2	1
· Dossiers en cours le dernier jour	N/A	N/A

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES / CRID ET GARDES PROVISOIRES

DISCIPLINE	2014-2015	2013-2014
Nombre d'audiences du conseil :		
· Convoquées	118	121
· Tenues	69	76
Nombre de plaintes entendues :		
· Syndic	64	58
· Privées	1	11
Nature des plaintes	Plaintes liées à des infractions à la Loi sur le notariat, au Code de déontologie des notaires, au Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires, au Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires, au Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec et au Code des professions.	
Nombre de décisions du conseil :		
· Limitation ou radiation provisoire	1	1
· Retrait de plainte	0	0
· Rejet de plainte	1	3
· Non culpabilité	0	1
· Culpabilité	18	11
· Culpabilité et sanction	24	8
· Sanction	14	11

6. TABLEAUX STATISTIQUES

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES / CRID ET GARDES PROVISOIRES (SUITE)

DISCIPLINE	2014-2015	2013-2014
Nature des sanctions :		
· Réprimande	1	3
· Amende	15	6
· Radiation temporaire	20	13
· Radiation permanente	2	1
· Révocation de permis	1	0
Nombre de recommandations :		
· Remise d'argent art. 159 C.P.	1	0
· Stage art. 160 C.P.	0	0
· Réinscription art. 161 C.P.	0	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration	0	0
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours	52	38
Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions	2	7
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	8	14
Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions"	2	2

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES / CRID ET GARDES PROVISOIRES

INDEMNISATION	2014-2015	2013-2014
Le nombre de réclamations reçues :	23	11
· Le nombre de membres visés	10	9
· Le montant total des réclamations	1 695 200 \$	780 615 \$
Le nombre de réclamations acceptées en totalité :	26	0
· Le nombre de réclamations acceptées en partie	5	2
· Le nombre de membres visés	5	1
· Le montant total des indemnités versées	1 531 753 \$	11 025 \$
Le nombre de réclamations refusées en totalité :	6	3
· Le nombre de membres visés	3	2
· Le montant total de ces réclamations	651 136 \$	89 200 \$
Le nombre de réclamations retirées :	4	1
· Le montant total de ces réclamations	223 067 \$	85 000 \$

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES / CRID ET GARDES PROVISOIRES

RÉVISION	2014-2015	2013-2014
Nombre de réunions (jours)	9 (12)	5 (10)
Nombre de demandes d'avis reçues	62	69
Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	0	0
Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion :		
· Le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	61	61
· Le comité a suggéré au syndic de compléter son enquête	3	0
· Le comité a suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, rendra une décision de porter une plainte ou non	0	0
· Le comité a suggéré au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	0
Nombre de demandes retirées	1	2

6. TABLEAUX STATISTIQUES

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)

FORMATION CONTINUE	2014-2015	2013-2014
Formation continue obligatoire		
Déclarations de formation	6308	12 416
Demandes de dispense :	12	25
· Accordées	11	23
· Refusées	1	2
· Levées	-	3
· Report	-	-
Demandes de reconnaissance C.p.c. :	3	s. o.
· Accordées	2	s. o.
· Refusées	1	s. o.
Évaluation de la compétence et stages de perfectionnement		
Nouveaux dossiers :		
· Secrétariat	6	10
· Inspection professionnelle	-	-
· Comité de discipline	1	1
Médiation familiale		
Accréditations avec engagements	11	29
Accréditations finales	4	6
Procédures devant notaire		
Accréditations	89	120
Programme de bourses d'études supérieures (PBÉS)		
Nouvelles demandes	8	7
En attente d'entrevue de sélection :	-	-
· Octrois	6	5
· Refus / retraits	2	2
· Diplôme d'études supérieures en fiscalité	-	3

· Maîtrise en fiscalité	3	-
· Maîtrise en droit, option recherche	2	1
· Doctorat en droit	1	1
FORMATION PRÉADMISSION		
Nombre de candidats ayant débuté leur stage	163	184
Nombre de candidats admis à la profession	184	176
Changement de milieu de stage	9	2
Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions	39	27
Nombre de reconnaissance d'équivalence de formation (Art. 12)	26	s. o.
Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions (ATE)	16	3
Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage octroyées (première demande et renouvellement)	100	125
CENTRE DE DOCUMENTATION		
Recherches documentaires	2 039	2 774
Ajout de documents dans la banque du CDRI	5 384	1 615
PUBLICATIONS		
Répertoire de droit / Nouvelle série (Nombre de documents mis à jour)		
· Doctrine	6	7
· Modèle d'acte français	75	65
· Modèle d'acte anglais	46	48
· Dépliants Français (lot de 50)	4 622	5 525
CEDI		
Nombre d'appels traités	1 822	1 789
Actes ou ses annexes	51	30
Assurance	23	28
Biens	65	59
Centre de traitement	31	19

6. TABLEAUX STATISTIQUES

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)

FORMATION CONTINUE	2014-2015	2013-2014
Certificat de localisation / zonage / urbanisme	55	60
Compensation (TEF, Traités, Virements)	164	186
Compte en fidéicommiss (frais - propriété, etc.)	149	116
Copropriété	61	67
Effets perdus ou volés	8	9
États de compte	62	99
Faillite	8	8
Fiscalité	79	78
Fraude	7	5
Instructions aux notaires	29	65
OACIQ	59	72
Pratique notariale	61	89
Procuration/signature des parties	64	57
Publicité des droits	47	67
Radiation	202	159
Rapports de titres	5	6
Relations avec les institutions	125	63
Relations avec les autres intervenants	37	30
Sociétés	27	11
Successions	52	40
Sûretés	98	58
Titres immobiliers	80	91
Vente	133	189
Vente sous contrôle de justice	13	15
Autres sujets	27	13

STATUT PROFESSIONNEL

	2014-2015	2013-2014
Membres en exercice au 31 mars :	3 907	3 837
· Hommes	1 496	1 509
· Femmes	2 411	2 328
Admissions (premières inscriptions)	186	178
Reprises d'exercice	16	15
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice :		
· De nature administrative	9	15
· De nature disciplinaire	-	-
Nombre de radiations administratives du Tableau	11	5
Nombre de radiations disciplinaires	14	9
Nombre de suspensions ou de révocations de permis	1	-
Démissions	107	175
Décès	4	7
Notaires honoraires	43	64

6. TABLEAUX STATISTIQUES

STATUT PROFESSIONNEL (SUITE)

	2014-2015	2013-2014
Accréditations :		
· Médiateurs accrédités en médiation familiale	175	169
· Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	236	233
· Notaires désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	144	143
· Notaires accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	105	110
· Notaires accrédités en régime de protection	1 921	1 899
· Médiateurs aux petites créances	346	355
· Médiateur civil et commercial	13	14
Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars	2 939	2 870
Exercice de la profession en société :		
· Nombre de SENCRL au 31 mars	104	100
· Nombre de SPA au 31 mars	465	402
· Nombre de notaires en SENCRL au 31 mars	360	359
· Nombre de notaires en SPA au 31 mars	919	788

SERVICES ADMINISTRATIFS

	2014-2015	2013-2014
Fidéicommis :		
· Intérêts comptes en fidéicommis	12,779,470 \$	12,930,893 \$
· Solde moyen en fidéicommis	1,489,905,811 \$	1,471,442,407 \$
· Taux d'intérêts moyens	0,850 %	0,875 %
· Total des dépôts	55,4G \$	55,6G \$
Suivi budgétaire :		
· Revenus budgétisés	29,081,067 \$	29,886,140 \$
· Revenus réalisés	41,446,594 \$	36,615,732 \$
· Dépenses budgétisées	32,340,798 \$	29,539,040 \$
· Dépenses réalisées	28,830,002 \$	28,967,980 \$
Placements :		
Fonds général		
· Valeur marchande	7,557,026 \$	7,424,242 \$
· Coût	7,499,267 \$	7,547,721 \$
Fonds d'indemnisation :		
· Valeur marchande	6,764,987 \$	6,654,544 \$
· Coût	6,710,494 \$	6,772,685 \$
Fonds d'études notariales :		
· Valeur marchande	76,837,998 \$	79,453,993 \$
· Coût	69,928,236 \$	72,709,587 \$
Certificats de signature :		
· Nombre de certificats émis	5,431	4,199
Ressources humaines :		
· Nombre d'employés	161	150
· Réguliers	141	132
· Temporaires / 1-800-Notaire	12/10	8/10

7. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
États financiers	
Résultats.....	4
Bilan.....	5
Évolution des soldes de fonds.....	6
Flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8 – 26
Renseignements complémentaires.....	27 – 32

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Chambre des notaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Bourgeois Marsolais, CPA, S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada
Le 13 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A107871

Résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Réal 2015				Réal 2014
	Fonds général \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'études notariales \$	Total \$	Total \$
PRODUITS					
Intérêts en fidéicommis	---	---	12 779 470	12 779 470	12 930 893
Revenus de placements et produits dérivés	256 977	222 118	7 229 651	7 708 746	6 550 811
Intérêts sur prêt hypothécaire et avances	---	---	561 875	561 875	---
Cotisations des membres	3 026 248	1 445 435	---	4 471 683	4 412 943
Registres des testaments et mandats	3 608 110	---	---	3 608 110	3 560 021
Formation	1 446 236	---	---	1 446 236	2 245 462
Autres produits	1 321 800	27 548	9 500	1 358 848	1 694 360
Quote-part du bénéfice net d'une société sous contrôle commun	474 542	---	---	474 542	---
	<u>10 133 913</u>	<u>1 695 101</u>	<u>20 580 496</u>	<u>32 409 510</u>	<u>31 394 490</u>
CHARGES (Annexe A)					
<u>Protection du public</u>					
Contrôle de la profession et interventions	7 078 339	980 520	220 242	8 279 101	7 535 906
Admission à la profession	2 645 441	---	---	2 645 441	2 859 864
Communications et information du public	1 164 530	---	---	1 164 530	1 220 081
Registre des testaments et des mandats	2 307 440	---	---	2 307 440	2 389 860
Projets spéciaux	579 803	---	---	579 803	413 713
	<u>13 775 553</u>	<u>980 520</u>	<u>220 242</u>	<u>14 976 315</u>	<u>14 419 424</u>
<u>Développement de la profession</u>	<u>5 338 514</u>	<u>---</u>	<u>1 387 428</u>	<u>6 725 942</u>	<u>6 884 020</u>
<u>Soutien et frais généraux</u>					
Affaires corporatives, présidence et direction générale	2 224 010	---	---	2 224 010	2 574 265
Affaires publiques et communications	2 578 881	---	---	2 578 881	2 513 699
Services juridiques	2 324 854	---	---	2 324 854	2 576 572
Services administratifs (Annexe D)	4 074 328	---	---	4 074 328	4 284 304
Technologies de l'information (Annexe D)	3 541 828	---	---	3 541 828	3 364 466
	<u>14 743 901</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>14 743 901</u>	<u>15 313 306</u>
Répartition des frais généraux par activités (Annexe D)	<u>(7 616 156)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>(7 616 156)</u>	<u>(7 648 770)</u>
	<u>7 127 745</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>7 127 745</u>	<u>7 664 536</u>
Total des charges	<u>26 241 812</u>	<u>980 520</u>	<u>1 607 670</u>	<u>28 830 002</u>	<u>28 967 980</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments	(16 107 899)	714 581	18 972 826	3 579 508	2 426 510
Gains réalisés sur placements	32 721	21 889	3 646 437	3 701 047	1 506 346
Gains réalisés sur produits dérivés	---	---	5 897 000	5 897 000	---
Variation de la juste valeur des placements à long terme	181 239	172 634	165 354	519 227	2 964 656
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	---	---	(1 080 190)	(1 080 190)	750 240
	<u>213 960</u>	<u>194 523</u>	<u>8 628 601</u>	<u>9 037 084</u>	<u>5 221 242</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 893 939)	909 104	27 601 427	12 616 592	7 647 752

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Au 31 mars 2015

	2015			2014
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	1 324 516	462 139	3 799 075	5 585 730
Placements temporaires (note 5)	2 110 866	1 974 709	2 107 312	6 192 887
Débiteurs (note 4)	2 468 797	77 709	463 821	3 010 327
Dépôt sur immeuble	---	---	---	---
Billet promissaire d'une société sous contrôle commun, portant intérêt à 3%	1 374 608	---	---	1 374 608
Intérêts courus	34 293	28 676	1 464 819	1 527 788
Avances interfonds, sans intérêt	(470 622)	---	470 622	---
Frais payés d'avance	563 907	---	8 600	572 507
	7 406 365	2 543 233	8 314 249	18 263 847
Placements long terme (note 5)	5 446 160	4 790 278	74 730 686	84 967 124
Avances à des sociétés sous contrôle commun (note 6)	720 000	---	10 036 583	10 756 583
Instruments financiers dérivés (note 19)	---	---	82 839	82 839
Actif net au titre des prestations définies (note 12)	216 900	---	---	216 900
Immobilisations corporelles (note 7)	1 053 819	---	---	1 053 819
Actifs incorporels (note 8)	937 681	---	---	937 681
	8 374 560	4 790 278	84 850 108	98 014 946
	15 780 925	7 333 511	93 164 357	116 278 793
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs (note 10)	3 597 740	214 996	779 736	4 592 472
Provision pour réclamations en cours	---	1 057 617	---	1 057 617
Revenus perçus d'avance	327 976	---	235 000	562 976
	3 925 716	1 272 613	1 014 736	6 213 065
Passif net au titre des prestations définies (note 12)	---	---	---	---
Avantages incitatifs de location	549 399	---	---	549 399
	549 399	---	---	549 399
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	1 442 100	---	---	1 442 100
Non grevés d'affectations	8 415 561	---	24 484 641	32 900 202
Affectations internes (note 13)	1 448 149	6 060 898	67 664 980	75 174 027
	11 305 810	6 060 898	92 149 621	109 516 329
	15 780 925	7 333 511	93 164 357	116 278 793
Engagements contractuels (note 15)				
Éventualités (note 16)				

Pour le Conseil d'administration

Jacques Deforges, directeur général

Gérard Guay, président

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds					2015		2014	
	Fonds général		Fonds d'indemnisation		Fonds d'études notariales		Total	Total	Total
	Investis en immobilisations \$	Affectations internes \$	Non grevés d'affectations \$	Total \$	Affectations internes \$	Non grevés d'affectations \$			
SOLDES AU DÉBUT, déjà établis									
Incidence du changement de méthode comptable (note 2)	---	---	(3 931 900)	(3 931 900)	---	---	---	---	(4 399 900)
Solde au début, redressés Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	948 761 (620 615)	1 903 555 (1 041 394)	9 696 212 (14 231 930)	12 548 528 (15 893 939)	5 151 794 909 104	65 657 462 (1 917 025)	17 165 053 29 518 452	82 822 515 27 601 427	100 522 837 12 616 592
Investissement en immobilisations	1 113 954	---	(1 113 954)	---	---	---	---	---	---
Affectations internes (note 13)	---	585 988	(585 988)	---	---	3 924 543	(3 924 543)	---	---
Virements interfonds	---	---	18 274 321	18 274 321	---	---	(18 274 321)	---	---
	493 339	(455 406)	2 342 449	2 380 382	909 104	2 007 518	7 319 588	9 327 106	12 616 592
Réévaluation et autres éléments du régime de retraite	1 442 100	1 448 149	8 106 761	10 997 010	6 060 898	67 664 980	24 484 641	92 149 621	109 207 529
	---	---	308 800	308 800	---	---	---	---	308 800
	---	---	---	---	---	---	---	---	---
SOLDES À LA FIN	1 442 100	1 448 149	8 415 561	11 305 810	6 060 898	67 664 980	24 484 641	92 149 621	109 516 329
									96 590 937

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	12 616 593	7 647 752
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Amortissement - immobilisations corporelles	402 039	359 677
Amortissement - actifs incorporels	418 357	403 256
Amortissement - avantages incitatifs de location	(199 782)	(199 752)
Prestations définies	(1 114 700)	(877 401)
Réévaluation et autres éléments du régime de retraite	308 800	(151 099)
Variation de la juste valeur des placements à long terme	(519 227)	(2 964 656)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	1 080 190	(750 240)
Gains réalisés sur placements et sur produits dérivés	(9 598 047)	(1 506 346)
	<u>(9 222 370)</u>	<u>(5 686 561)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(58 214)	826 756
Intérêts courus	(118 745)	772
Frais payés d'avance	(92 128)	141 893
Créditeurs	(1 002 241)	(548 629)
Revenus perçus d'avance	184 778	(156 588)
Provision pour réclamations en cours	(1 124 459)	718 628
	<u>(1 309 009)</u>	<u>982 832</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 085 214</u>	<u>2 944 023</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(53 111 051)	(42 986 208)
Disposition de placements	65 601 093	36 448 349
Avances à des sociétés sous contrôle commun	(10 466 848)	---
Disposition d'actifs incorporels	---	1 374 608
Acquisition d'immobilisations corporelles	(138 597)	(280 813)
Acquisition d'actifs incorporels	(975 357)	(909 499)
Dépôt sur immeuble	1 514 400	(1 514 400)
Billet promissaire	---	(1 374 608)
Billet à demande	(474 542)	---
Prêt à demande	(25 000)	(75 000)
	<u>1 924 098</u>	<u>(9 317 571)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette de l'encaisse	3 107 312	(6 373 548)
Encaisse au début	2 478 418	8 851 966
Encaisse à la fin	<u>5 585 730</u>	<u>2 478 418</u>

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme à but non lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. Incidence du changement de méthode comptable

Le 1^{er} avril 2014, la Chambre a adopté le nouveau chapitre 3463 du Manuel de CPA Canada – comptabilité « avantages sociaux futurs » qui définit les normes de constatation, de mesure et d'informations applicables au coût des avantages sociaux futurs de salariés. En résumé, la méthode du report et de l'amortissement n'est plus permise dans la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies. Toute variation de la valeur des actifs du régime et de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées est reconnue immédiatement à l'évolution des soldes de fonds de la période où elle survient. Cette méthode a été appliquée de façon rétroactive. Ce chapitre remplace le chapitre 3461 du Manuel de CPA Canada – comptabilité portant sur le même sujet.

Tous les coûts au titre des services passés non amortis ainsi que tous les gains et pertes actuariels cumulés à la date de transition ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des soldes de fonds.

L'incidence de l'adoption du nouveau chapitre 3463 sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014 se détaille comme suit :

	Selon les états financiers établis antérieurement \$	Variation des soldes de fonds \$	Solde redressé \$
Actif (passif) au titre des prestations définies au 1 ^{er} avril 2013	<u>2 322 500</u>	<u>(4 399 900)</u>	<u>(2 077 400)</u>

	Selon les états financiers établis antérieurement \$	Variation des résultats \$	Variation des soldes de fonds \$	Solde redressé \$
Actif (passif) au titre des prestations définies au 31 mars 2014	<u>3 034 100</u>	<u>316 900</u>	<u>(4 248 800)</u>	<u>(897 800)</u>

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les intérêts en fidéicommiss et les intérêts sur placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de placements et produits dérivés sont comptabilisés au moment de leur distribution.

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans l'exercice auquel ils se rapportent. Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service est rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales, et par conséquent, bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicommiss par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

3. Principales méthodes comptables (suite)**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et sur certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées dans le calcul du coût des régimes de retraite à prestations définies, de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et de l'actif des régimes de retraite. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers**Évaluation**

La Chambre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements temporaires et des placements à long terme cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, du billet promissoire, des avances à des sociétés sous contrôle commun et des placements temporaires et à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des placements en attentes et des fournisseurs et frais courus.

Instruments financiers dérivés

La Chambre utilise des instruments financiers dérivés (swaps et swaptions de taux d'intérêt) dont l'objectif principal est de stabiliser les revenus d'intérêts provenant des dépôts en fidéicommis. Les instruments financiers dérivés sont initialement et subséquemment évalués à la juste valeur. L'utilisation des swaps et swaptions de taux d'intérêt n'est pas considérée comme un instrument de couverture. La contribution nette des instruments dérivés et la variation de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 2 ans et 8 mois

Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans. Les logiciels spécialisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 549 399 \$ (749 181 \$ en 2014) comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

Régime de retraite à prestations définies des employés de la Chambre des notaires du Québec

La Chambre comptabilise ses obligations au titre du régime à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite établie aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2013.

Dans son bilan à la clôture de l'exercice, la Chambre constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Le coût du régime pour l'exercice est constaté dans les résultats. Le montant présenté au bilan correspond à l'écart entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime.

Entités sous contrôle commun

Le Conseil d'administration de la Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Le Conseil d'administration de la Chambre a également le pouvoir de nommer les administrateurs de Notarius TSIN et de la Corporation de service des notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius TSIN par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius TSIN. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités sous contrôle commun sont présentés à la note 17.

♦ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

3. Principales méthodes comptables (suite)

♦ Notarius TSIN

Notarius TSIN, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

♦ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires.

♦ Solutions Notarius inc.

Solutions Notarius inc. a été constituée le 1^{er} août 2012 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle conçoit, développe, déploie et exploite des solutions technologiques répondant aux besoins d'affaires des professionnels. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la Fiducie notariale des technologies de l'information (FNTI) qui détient 100 % des actions participantes de Solutions Notarius inc. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNTI.

♦ Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant ou se rapportant à l'entente sur les transferts électroniques de fonds relativement à la plateforme Assystpaiement. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la Fiducie notariale des transferts électroniques de fonds (FNTEF) qui détient 100% du capital-actions du commandité de la Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C. La Chambre est aussi l'un des bénéficiaires d'une fiducie (FNTI) qui détient 100% du capital-actions du principal commanditaire de cette société en commandite. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNTEF et FNTI.

• Société en commandite 2045 Stanley

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant de l'acquisition de l'immeuble situé au 2045 de la rue Stanley à Montréal. La Chambre est l'un des bénéficiaires d'une fiducie (FNI) qui est le principal commanditaire de la Société en commandite 2045 Stanley et qui détient 100% du capital-actions du commandité de la Société en commandite 2045 Stanley. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNI.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2015

4. Débiteurs

	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
Fonds général		
Clients	2 059 814	1 972 861
Provision pour créances douteuses	(409 040)	(411 881)
	<u>1 650 774</u>	<u>1 560 980</u>
 Billet à demande à une société sous contrôle commun, sans intérêt	 474 542	 ---
Avances à une société sous contrôle commun, sans intérêt	84 729	374 464
Taxes à recevoir	136 383	355 378
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	---	2 000
Dû par le Fonds d'indemnisation	63 998	94 639
Dû par le Fonds d'études notariales	58 371	279 845
	<u>2 468 797</u>	<u>2 667 306</u>
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	<u>77 709</u>	<u>---</u>
 Fonds d'études notariales		
Clients	3 167	3 705
Provisions pour créances douteuses	(3 167)	(3 705)
	<u>---</u>	<u>---</u>
 Prêt à demande, sans intérêt	 100 000	 75 000
Autres débiteurs	1 181	---
Placements en attente de règlement	362 640	---
	<u>463 821</u>	<u>75 000</u>
	<u>3 010 327</u>	<u>2 742 306</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2015

5. Placements

	2015				2014			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
			\$	\$			\$	\$
Fonds général								
Obligations								
Obligations de gouvernements	2,20	0,92	4 808 998	4 769 283	4,42	1,86	4 298 477	4 388 152
Obligations de sociétés	2,85	1,58	2 748 028	2 729 984	3,46	2,28	3 125 765	3 159 569
			<u>7 557 026</u>	<u>7 499 267</u>			<u>7 424 242</u>	<u>7 547 721</u>
Fonds d'indemnisation								
Obligations								
Obligations de gouvernements	2,19	0,91	4 191 208	4 156 400	4,43	1,90	3 800 956	3 890 404
Obligations de sociétés	2,84	1,58	2 573 779	2 554 094	3,45	2,27	2 853 588	2 882 281
			<u>6 764 987</u>	<u>6 710 494</u>			<u>6 654 544</u>	<u>6 772 685</u>
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire (court terme)			<u>99 858</u>	<u>99 858</u>	0,10	0,74	<u>99 816</u>	<u>99 816</u>
Obligations								
Obligations de gouvernements	2,48	0,80	22 044 351	21 999 797	8,78	2,77	17 539 794	17 869 437
Obligations de sociétés	2,85	1,61	11 491 149	11 392 189	3,82	2,36	16 899 200	17 097 192
Fonds - prêt bancaire	0,24	3,93	4 026 819	4 000 000	---	---	---	---
Dettes immobilières commerciales								
Fonds - dette hypothécaire			4 486 500	4 500 000			4 468 500	4 500 000
Actions								
Actions canadiennes			13 344 570	9 401 979			16 301 334	12 034 861
Fonds - Actions internationales			<u>21 344 751</u>	<u>18 534 413</u>			<u>24 145 349</u>	<u>21 108 281</u>
			<u>76 837 998</u>	<u>69 928 236</u>			<u>79 453 993</u>	<u>72 709 587</u>
Total des placements			91 160 011	84 137 997			93 532 780	87 029 993
Moins : Placements temporaires (court terme)			<u>6 192 887</u>	<u>6 065 000</u>			<u>7 677 328</u>	<u>7 571 973</u>
Placements long terme			<u>84 967 124</u>	<u>78 072 997</u>			<u>85 855 451</u>	<u>79 458 020</u>

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2015

6. Avance à des sociétés sous contrôle commun

	2015	2014
	\$	\$
Fonds général		
Avances à une société sous contrôle commun, sans intérêt, encaissable en mars 2017	120 000	---
Avances à une société sous contrôle commun, portant intérêt à 3 %, encaissable en mars 2018	600 000	---
Fonds d'études notariales		
Prêt hypothécaire portant intérêt au taux de 5,7 %, garanti par une hypothèque de 2 ^e rang sur l'immeuble de la société sous contrôle commun d'une valeur comptable nette de 25 066 200 \$, subordonné au paiement complet de l'emprunt bancaire par la société sous contrôle commun	10 036 583	---
	10 756 583	---

7. Immobilisations corporelles

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Matériel informatique	242 068	122 946	119 122	195 916	104 624	91 292
Mobilier de bureau	742 361	501 619	240 742	731 324	428 817	302 508
Équipements de bureau	272 732	193 889	78 843	272 203	147 505	124 697
Améliorations locatives	2 069 781	1 454 669	615 112	2 033 089	1 234 326	798 764
	3 326 942	2 273 123	1 053 819	3 232 532	1 915 272	1 317 261

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 402 039 \$ (359 677 \$ en 2014).

8. Actifs incorporels

	2015			2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Logiciels et programmation	2 177 834	1 240 153	937 681	1 205 324	824 642	380 682

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 418 357 \$ (403 256 \$ en 2014).

9. Marge de crédit**Fonds général**

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2015. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 468 000 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2015, la marge de crédit inutilisée est de 1 532 000 \$.

10. Créditeurs

	2015	2014
	\$	\$
Fonds général		
Placements en attente de règlement	100 000	100 000
Fournisseurs et frais courus	1 665 536	1 552 041
Fournisseur- Solutions Notarius inc.	42 731	187 024
Salaires et vacances à payer	1 542 288	2 095 512
Remises gouvernementales à payer	246 068	356 558
Fonds d'assurance responsabilité	1 117	8 751
	<u>3 597 740</u>	<u>4 299 886</u>
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	100 000	100 000
Fournisseurs et frais courus	7 872	21 361
Salaires et vacances à payer	38 334	31 046
Remises gouvernementales à payer	4 792	3 881
Dû au Fonds général	63 998	94 639
	<u>214 996</u>	<u>250 927</u>
Fonds d'études notariales		
Placements en attente de règlement	400 000	400 000
Fournisseurs et frais courus	276 899	327 251
Salaires et vacances à payer	39 522	33 069
Remises gouvernementales à payer	4 944	3 735
Dû au Fonds général	58 371	279 845
	<u>779 736</u>	<u>1 043 900</u>
	<u>4 592 472</u>	<u>5 594 713</u>

11. Réclamations**Fonds d'indemnisation**

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation (voir note 16).

11. Réclamations (suite)

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	684 044	151 768
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(304 374)	577 885
Autres frais liés aux actes de radiation	61 315	98 746
	<u>440 985</u>	<u>828 399</u>

12. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Solutions Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Ce régime à prestations définies est fondé sur le salaire gagné pour chacune des années de participation du salarié. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2013. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2014, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2015.

En raison de l'importance du montant du déficit de solvabilité du régime, la Chambre s'est dotée, en 2011, d'une politique de financement du régime de retraite qui vise à régler ce déficit sur une période prévisible de 7 ans.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par les projections de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013, se présentent comme suit au 31 mars:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du Régime	28 953 700	26 167 200
Obligation au titre des prestations définies	(28 736 800)	(27 065 000)
Situation de capitalisation – (déficit)	216 900	(897 800)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	<u>216 900</u>	<u>(897 800)</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2015

13. Affectations internes

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Ces différentes affectations ont été décidées par le Conseil d'administration afin que les fonds disponibles soient utilisés à couvrir des situations exceptionnelles pour la protection du public, à financer des projets permettant une meilleure information du public ou pour assurer le financement d'activités essentielles au fonctionnement de la Chambre. Les informations financières relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Fonds général

	Solde au 31 mars 2014	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde au 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
Assurance administrateurs et dirigeants	1 475 565	---	(27 416)	1 448 149
Campagne publicitaire	427 990	585 988	(1 013 978)	---
	1 903 555	585 988	(1 041 394)	1 448 149

Fonds d'études notariales

	Solde au 31 mars 2014	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde au 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
Indemnisation	10 000 000	---	---	10 000 000
Projets publics	26 110 837	2 871 168	(1 917 025)	27 064 980
Engagements - exercice suivant	15 000 000	---	---	15 000 000
Immeuble	14 546 625	1 053 375	---	15 600 000
	65 657 462	3 924 543	(1 917 025)	67 664 980

14. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la Chambre avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2015	2014
	\$	\$
Solutions Notarius inc.		
Produits		
Autres	16 100	16 000
Charges		
Honoraires professionnels	545 106	525 337

14. Opérations entre apparentés (suite)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Produits		
Autres	3 048	11 579
Charges		
Salaires	11 433	8 751
Honoraires professionnels	---	2 165
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Société de transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C		
Produits		
Intérêts sur avances	58 206	---
Autres	---	1 374 608
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Société en commandite 2045 Stanley		
Produits		
Intérêts sur prêt hypothécaire	503 670	---

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

15. Engagements contractuels**Fonds général**

- a) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 1 794 554 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend le loyer de base calculé au prix de 17,50 \$/pi.ca. Les frais communs sont estimés à 19,74 \$/pi.ca. pour les années 2014-2015 et suivantes. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	<u>Loyer de base</u>	<u>Frais communs</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2016	654 245	724 557	1 378 802
2017	651 605	724 557	1 376 162
2018	488 704	543 418	1 032 122
Total	<u>1 794 554</u>	<u>1 992 532</u>	<u>3 787 086</u>

- b) La Chambre est liée par des baux, échéant à différentes dates jusqu'en avril 2019, relatifs à la location d'équipements informatiques et de matériel roulant pour un montant total de 107 386 \$. Les paiements minimums pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	\$
2016	66 771
2017	16 292
2018	15 656
2019	8 667
Total	<u>107 386</u>

- c) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de bourses pour un montant de 410 500 \$ à être versé au cours du prochain exercice.

16. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

Au cours des exercices financiers antérieurs, des réclamations pour un montant de 8 587 120 \$ ont été faites à la Chambre des notaires relativement à trois notaires. Aucune réserve relativement à ces dossiers n'a été comptabilisée car le réclamant a demandé de suspendre temporairement les procédures.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 468 000 \$ (1 468 000 \$ en 2014) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013.

16. Éventualités (suite)

De plus, elle garantit toutes les obligations financières de la Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C. auprès de son principal fournisseur, soit Telus.

La Chambre cautionne un emprunt d'un montant original de 15 600 000 \$ auprès d'une institution financière, qui a été consenti à une société sous contrôle commun. Le solde de cet emprunt en date du 31 mars 2015 s'élève à 15 600 000 \$. De plus, l'avance consentie au montant de 10 036 583 \$, dont il est question à la note 6, a été subordonnée par la Chambre.

17. Entités sous contrôle commun**Renseignements financiers provenant des principales entités sous contrôle commun**

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec		31 décembre 2014	31 décembre 2013
		\$	\$
Bilan			
Actif		78 865 019	72 970 255
Passif		44 434 120	40 698 517
Surplus cumulé		34 430 899	32 271 738
Surplus réservé statutaire		16 429 300	15 545 800
Surplus réservé pour éventualités		---	15 325 128
Résultats			
Activités d'assurances			
Produits		8 520 439	7 776 478
Charges		10 929 404	9 746 638
Activités de placements			
Produits		4 179 311	1 825 723
Charges		227 937	205 087
Flux de trésorerie			
Activités d'exploitation		(536 299)	(1 008 603)
Activités d'investissement		(409 853)	1 241 316
Activités de financement		(689 473)	340 329

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2015

17. Entités sous contrôle commun - (Suite)

Notarius TSIN	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Bilan		
Actif	1 523 847	2 108 846
Passif	1 289 049	1 733 842
Actifs nets	234 798	375 004
Résultats		
Produits	16 011	223 181
Charges	156 217	207 814
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(168 352)	182 636
Activités d'investissement	(21 496)	301 253
Activités de financement	(36 885)	(521 777)
Solutions Notarius inc.	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Bilan		
Actif	2 885 522	2 897 488
Passif	1 543 249	1 762 530
Actifs nets	1 342 273	1 134 958
Résultats		
Produits	3 334 148	3 581 726
Charges	3 117 427	3 399 469
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	344 075	590 537
Activités d'investissement	(131 916)	(1 818 755)
Activités de financement	(10 210)	1 565 899

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2015

17. Entités sous contrôle commun - (Suite)

Société des transferts électroniques de fonds du
Québec, S.E.C.

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	1 836 107	1 581 000
Passif	1 817 473	1 585 584
Actifs nets	(501 366)	(4 584)
Résultats		
Produits	16 071	545
Charges	522 853	5 130
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(12 705)	---
Activités d'investissement	(392 480)	(1 374 608)
Activités de financement	530 000	1 374 608

Société en commandite 2045 Stanley

	<u>31 décembre 2014</u>
	\$
Bilan	
Actif	26 350 444
Passif	26 242 160
Actifs nets	108 284
Résultats	
Produits	2 548 836
Charges	2 322 731

Corporation de service des notaires (1)

	<u>31 mars 2015</u>	<u>31 mars 2014</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	1 198 131	1 109 826
Passif	(411)	(635)
Actif net	1 198 542	1 110 461
Résultats		
Produits	132 606	135 061
Charges	44 525	172 820

(1) Ces renseignements financiers proviennent des états financiers préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.

18. Répartition des frais généraux par activités

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles des services administratifs et des services de technologies de l'information sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

- 1^{er} critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2014-2015 est de 19,6 %.
- 2^e critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme, soient :
- a) Charges relatives aux locaux et aux équipements
 - b) Charges relatives au support informatique
 - c) Charges des fournitures de bureau et de papeterie
 - d) Charges de téléphonie et de télécopieurs
- 3^e critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2014-2015 est de 3 %.
- 4^e critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2014-2015 est de 10 %.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe D.

19. Instruments financiers**Gestion des risques**

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

19. Instruments financiers - (Suite)**ii) Placements temporaires**

Les placements temporaires sont constitués principalement de fonds du marché monétaire et d'obligations et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

iv) Billet promissaire

La Chambre a octroyé un billet promissaire en faveur d'une société sous contrôle commun et son recouvrement est analysé fréquemment par la direction.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales n'utilise aucun contrat à terme sur devises, ce portefeuille n'est donc pas immunisé contre le risque de change. Cependant, ce risque de change a peu d'impact sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments financiers.

19. Instruments financiers - (Suite)**ii) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1 % du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 166 000 \$, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 185 000 \$ et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 887 000 \$.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu d'intérêts généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicomis des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicomis qui était de 1,49 milliards \$ au 31 mars 2015, toute fluctuation de 0,25 % du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières pourrait faire varier ce revenu de 3,7 millions \$ sur une base annuelle.

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicomis des notaires, la Chambre a conclu des ententes avec des institutions financières qui lui permettent de faire l'acquisition d'un instrument financier dérivé, appelé swap de taux d'intérêt.

Ce produit financier dérivé permet une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicomis des notaires.

iii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix autre principalement en raison de ses placements en actions et en obligations du fonds d'études notariales.

Le tableau suivant présente un sommaire des swaptions de taux d'intérêt de la Chambre. :

2015			
Montant nominal	Taux fixe reçu	Échéance	Juste valeur
\$			\$
50 000 000	1,6 %	11/05/2015	29 697
50 000 000	1,5 %	11/05/2015	53 142
			<u>82 839</u>

20. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2015

ANNEXE A

	Réal			Réal
	2015			2014
Charges, classées par activités	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total
	\$	\$	\$	\$
Protection du public				
Contrôle de la profession et interventions				
Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires	1 745 125	---	---	1 745 125
Inspection professionnelle	1 709 551	---	220 242	1 929 793
Syndic	3 254 660	---	---	3 254 660
Règlementation	219	---	---	219
Exercice illégal	354 878	---	---	354 878
Stages de perfectionnement	13 906	---	---	13 906
Fonds d'indemnisation	---	980 520	---	980 520
	7 078 339	980 520	220 242	8 279 101
Admission à la profession				
Formation préadmission et stages	1 183 925	---	---	1 183 925
Secrétariat de l'Ordre	1 461 516	---	---	1 461 516
	2 645 441	---	---	2 645 441
Communications et information du public				
Service de première ligne (1-800-notaire)	1 126 030	---	---	1 126 030
Dépliants	38 500	---	---	38 500
	1 164 530	---	---	1 164 530
Registre des testaments et des mandats	2 307 440	---	---	2 307 440
Projets spéciaux				
Projet médiation en copropriété (Annexe C)	162 074	---	---	162 074
Projet spécial Lac Mégantic (Annexe C)	417 729	---	---	417 729
	579 803	---	---	579 803
Développement de la profession				
Administration direction et projets spéciaux	899 500	---	---	899 500
Formation continue, en région, congrès et programme de bourses	1 894 980	---	---	1 894 980
Centre de documentation et de recherche informationnelle	1 751 025	---	---	1 751 025
Centre d'expertise en droit immobilier	481 973	---	---	481 973
Administration et subvention du FEN	---	---	1 387 428	1 387 428
Plan d'action (Annexe C)	311 036	---	---	311 036
	5 338 514	---	1 387 428	6 725 942
				6 884 020

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2015

ANNEXE A (suite)

	Réal 2015			Réal 2014
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total
	\$	\$	\$	\$
Soutien et frais généraux				
Affaires corporatives, présidence et direction générale	2 224 010	---	---	2 224 010
Affaires publiques et communications	2 578 881	---	---	2 578 881
Services juridiques	2 324 854	---	---	2 324 854
Services administratifs	4 074 328	---	---	4 074 328
Technologie de l'information	3 541 828	---	---	3 541 828
	14 743 901	---	---	14 743 901
Répartition des frais généraux par activités	(7 616 156)	---	---	(7 616 156)
	7 127 745	---	---	7 127 745
Total des charges	26 241 812	980 520	1 607 670	28 830 002

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2015

ANNEXE B

Charges, classées par objet	2015			2014	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	12 063 168	237 964	258 731	12 559 863	12 213 342
Charge de retraite	1 127 584	16 365	10 468	1 154 417	1 066 986
Subventions et bourses	495 247	---	459 691	954 938	1 465 755
Honoraires professionnels	4 628 464	32 675	358 550	5 019 689	4 753 336
Réclamations (note 11)	49 900	440 985	---	490 885	834 282
Comités	846 163	61 758	27 814	935 735	934 849
Déplacements et frais de logistique	797 722	485	27 397	825 604	910 526
Affiliations et délégations	206 616	---	---	206 616	213 710
Charges locatives	1 503 416	---	---	1 503 416	1 546 035
Services informatiques	543 625	---	---	543 625	404 831
Impression et diffusion électronique	338 667	---	---	338 667	513 310
Dépenses générales de bureau	1 063 127	3 639	221 763	1 288 529	1 289 214
Publicité et promotion	1 492 431	---	---	1 492 431	1 433 312
Créances douteuses	(33 574)	---	---	(33 574)	136 708
Frais d'administration	(429 905)	186 649	243 256	---	---
Amortissement - immobilisations corporelles	402 039	---	---	402 039	359 677
Amortissement - actif incorporel	418 357	---	---	418 357	403 256
	<u>25 513 047</u>	<u>980 520</u>	<u>1 607 670</u>	<u>28 101 237</u>	<u>28 479 129</u>
Projet spécial – Lac Mégantic	417 729	---	---	417 729	293 537
Plan d'action	311 036	---	---	311 036	195 314
	<u>26 241 812</u>	<u>980 520</u>	<u>1 607 670</u>	<u>28 830 002</u>	<u>28 967 980</u>

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2015

ANNEXE C

	2015	2014
	\$	\$
<u>Projets spéciaux</u>		
Projet médiation en copropriété		
Salaires	64 793	---
Frais de comités	---	8 883
Honoraires professionnels	2 800	37 136
Dépenses de logistique	852	34 024
Subsistance	---	28 323
Subvention	3 600	---
Quote-part des frais administratifs	58 862	---
Communications	31 167	11 810
	162 074	120 176
Projet spécial - Lac Mégantic		
Salaires	264 445	127 044
Frais de déplacement	37 533	17 193
Honoraires professionnels et frais légaux	19 769	36 831
Locaux	22 135	21 767
Télécommunications	2 644	---
Dépenses générales de bureau	16 413	19 680
Location d'équipement	17 475	---
Publicité	36 495	43 164
Équipements et services informatiques	820	27 858
	417 729	293 537
<u>Plan d'action</u>		
Admission à la profession		
Actualisation de la formation	78 279	1 766
Admission à la profession	3 825	1 000
Amélioration de la pratique	---	84 095
Activités de vigie	3 515	47 644
	85 619	134 505
Soutien à la profession		
Système d'information	176	5 131
Maîtres de stages	37 650	55 678
	37 826	60 809
Notariat 2025/Copropriété/Trousse aînés		
Subvention Avenir de la profession	88 803	---
Programme copropriété / partenariat / Ministère de la justice	69 834	---
Plan communication / trousse aînés / Éducaloi	28 954	---
	187 591	---
	311 036	195 314

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2015

ANNEXE D

	2015	2014
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	1 491 144	1 611 539
Comité d'audit et de prospectives financières	12 679	14 765
Gestion des placements	23 221	25 110
Déplacements et frais de logistique	14 727	14 934
Frais d'audit	41 325	40 780
Recrutement du personnel	152 363	77 976
Honoraires professionnels	158 050	223 048
Optimisation des processus	90 156	89 477
Charges locatives	1 228 139	1 246 659
Assurances	107 864	105 314
Dépenses de bureau	237 198	241 576
Frais bancaires	198 989	197 342
Créances douteuses (recouvrées)	(21 056)	92 530
Amortissement – immobilisations corporelles	339 529	303 254
	4 074 328	4 284 304
Technologies de l'information		
Salaires et charges sociales	1 590 393	1 275 701
Déplacements et frais de logistique	8 555	5 151
Honoraires professionnels	806 103	1 105 320
Location d'équipements	114 242	100 906
Services informatiques	417 922	292 154
Télécommunications	122 914	116 391
Équipements informatiques	7 416	16 985
Amortissements – immobilisations corporelles et actifs incorporels	470 556	447 994
Dépenses de bureau	3 727	3 864
	3 541 828	3 364 466
	7 616 156	7 648 770

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2015

ANNEXE D (suite)

Répartition des frais généraux par activités	Selon masse salariale \$	Selon autres frais \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires	155 444	456 848	612 292	449 280
Inspection professionnelle	190 527	396 010	586 537	538 014
Syndic	363 342	836 953	1 200 295	1 026 239
Fonds d'indemnisation	49 771	136 878	186 649	219 551
Secrétariat de l'Ordre	167 655	386 166	553 821	685 896
Service de première ligne (1-800-notaire)	142 964	192 131	335 095	351 300
Registre des testaments et des mandats	185 972	722 335	908 308	973 888
Développement de la profession - administration	369 917	1 162 444	1 532 361	1 584 392
Administration et subvention du FEN	52 681	190 575	243 256	250 174
Affaires corporatives, présidence et direction générale	107 424	307 006	414 430	491 927
Affaires publiques et communications	73 299	189 670	262 969	274 023
Services juridiques	208 612	512 670	721 282	804 087
Projets spéciaux	12 680	46 183	58 863	---
	2 080 288	5 535 868	7 616 156	7 648 770

ENTRACTE

Le magazine numérique de la
Chambre des notaires du Québec



600-1801, av McGill College
Montréal, QC H3A 0A7

Téléphone : 514-879-1793
ou 1-800-263-1793

www.cnq.org

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-920028-56-2 (imprimé)
ISBN 978-2-920028-57-9 (PDF)